



BANQUE des
TERRITOIRES



Politique sociale intercommunale

Méthode et résultats d'une
démarche pour accompagner
la réflexion des élus locaux

Mise à jour et
actualisation de
l'édition de 2014

Territoires Conseils
un service Banque des Territoires

POLITIQUE SOCIALE INTERCOMMUNALE

**Méthode et résultats d'une démarche
pour accompagner les élus locaux**

Mise à jour et actualisation de l'édition de 2014

Rédactrice principale

– **SOPHIE SARAMITO,**

Experte associée à Territoires Conseils.

participation de

– **BERNARD SAINT GERMAIN**

Chargé de mission Cohésion sociale
à Territoires Conseils.

Novembre 2020

3^{ème} édition

La finalité de la démarche sociale intercommunale est avant tout :

- L'appropriation de la question sociale par le plus grand nombre d'élus(es)
- La possibilité de révéler de nouveaux partenariats
- La capacité, pour l'intercommunalité, d'assurer une maîtrise d'ouvrage sociale sur son territoire.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
PREMIÈRE PARTIE	
APPROCHE DES POLITIQUES SOCIALES LOCALES	12
1 - Le « Fait intercommunal » établi dans le champ social	13
2 - Des relations intercommunalité/communes à construire pour une meilleure efficacité de l'action publique	16
DEUXIÈME PARTIE	
LA DÉMARCHE POLITIQUE SOCIALE INTERCOMMUNALE	22
1 - Fondements et principes généraux de la démarche	23
2 - Présentation de la démarche « politique sociale intercommunale »	25
- PREMIÈRE PHASE : Autodiagnostic de la situation sociale du territoire par les élus.....	27
- DEUXIÈME PHASE : Consolidation de l'autodiagnostic social par les acteurs locaux	37
- TROISIÈME PHASE : Restitution avec la production d'une synthèse au service d'un projet social intercommunal.....	39
• Carnet méthodologique	27 à 38
TROISIÈME PARTIE	
RETOUR D'EXPÉRIENCES	40
1 - L'avant et l'après Loi NOTRe : Évolution des démarches d'appui durant le mandat 2014/2020	41
2 - 12 fiches synthèses présentant les résultats de la démarche	43 à 67
ANNEXES	
GLOSSAIRE	72
• Cartographie et liste des EPCI accompagnés	73
• Exemples de restitution	74
- CC Dronne et Belle - 24.....	75
- CC Oust Brocéliande - 56.....	88
- CC Flandre Lys - 59 & 62.....	100

INTRODUCTION

Les contextes de l'action publique locale ont évolué de façon majeure depuis 2014, année de renouvellement du précédent mandat :

- ▶ La réorganisation territoriale
- ▶ La disparition progressive des services publics d'intérêt social dans les communes
- ▶ L'élargissement et le renforcement des précarités vers de nouveaux publics

Dans un même temps, un certain nombre de phénomènes sociaux, marqueurs forts de la période, ont continué d'impacter nos façons de vivre ensemble :

- ▶ Les nouveaux flux de population
- ▶ Des difficultés sociales qui s'accroissent et renforcent un sentiment d'injustice
- ▶ Les fragilités, des préadolescents aux jeunes trentenaires
- ▶ Le vieillissement de la population, que l'on soit en ville ou dans le monde rural

La compréhension des phénomènes sociaux s'est complexifiée, élaborer les politiques sociales nécessite de prendre le temps de bien poser les questions. L'action publique, si elle ne règle pas tout, a la responsabilité des missions régaliennes et doit garantir les droits des citoyens.

LA RÉORGANISATION TERRITORIALE

Depuis le début des années 90, les communes et leurs élus ont appris à travailler dans de nouvelles organisations territoriales. Des Pays et Communautés de Communes, aux Communautés d'Agglomération, puis Communautés Urbaines et enfin les Métropoles, les territoires se sont construits au fur et à mesure des nouvelles lois. Chaque territoire peut revendiquer une histoire, des liens privilégiés entre des élus, des projets qui ont fédéré des alliances. À chaque période, l'apprentissage de la communauté a avancé et permis, peu à peu, de faire exister, pour l'habitant, l'intercommunalité.

La Loi NOTRe (2015), et sa mise en œuvre en 2017, est venue bousculer le mandat 2014-2020 et la carte des intercommunalités, en imposant des regroupements par un schéma prescriptif.

Les élus locaux ont dû préparer les conditions de ces adhésions, fusions, et créations des nouvelles intercommunalités, sans vraiment maîtriser les moyens qui leur seraient donnés pour la mise en œuvre de leurs politiques.

De nouvelles compétences leur ont été confiées par l'État, leurs statuts réécrits et fondés sur de nouvelles règles.

Au premier janvier 2017, on compte 1266 EPCI en France, soit 39% de moins qu'en 2016. Les changements sur le terrain sont caractérisés par une évolution du périmètre et de la démographie. 45% des communautés de communes ont changé de périmètre. Passer de 8 à 30 communes, par exemple, ne se fait pas sans changements notables dans les instances, les modalités de travail, les politiques en tant que telles.

Des élus locaux ont dû quitter des mandats et des responsabilités, quand d'autres en ont pris des nouvelles.

Les assemblées se sont renouvelées. Des élus et des professionnels se sont mis en action pour faire de ces nouveaux périmètres d'action publique, de nouveaux territoires de projets et de sens pour leurs habitants.

Au final, nombre d'élus ne se sont pas retrouvés dans ces nouvelles organisations, avec une motivation en berne.

Ceci a été d'autant plus marquant lorsque les regroupements se sont faits à marche forcée. Des élus communaux, ne siégeant pas au conseil communautaire, encore de la partie lorsque l'intercommunalité se composait d'une dizaine de communes, se sont sentis les grands oubliés. L'enjeu des relations entre les communes et l'intercommunalité est de taille.

Dans le domaine du social, il se mesure dans le positionnement d'un CIAS vis-à-vis des CCAS, par exemple.

Le travail de mise en conformité, d'harmonisation, de redéfinition de projet, dans les commissions et assemblées, a été mené sur la période des 3 dernières années avec sérieux et volonté de dépasser tous les obstacles engendrés par la nouvelle situation.

La seconde partie du mandat 2014-2020 n'aura pas suffi, et il reste encore beaucoup à faire sur la nouvelle mandature 2020-2026 :

- ▶ Élaborer les projets de territoire afin de créer les synergies nécessaires à l'action
- ▶ S'approprier les compétences nouvelles ou ayant subi des évolutions, et les mettre en œuvre
- ▶ Accompagner les agents dans le nouveau paysage institutionnel
- ▶ Organiser les relations entre les communes et leur intercommunalité afin de créer un bloc local dynamique et solidaire

Phénomène en cours depuis plus de 20 ans, les élus communaux ont assisté à la disparition progressive des services publics d'intérêt social dans leurs communes et dans les quartiers.

Qualifiés de patrimoine appartenant à tous, on mesure le vide laissé par leur absence à travers les demandes des habitants, en particulier ceux les plus en difficulté.

Ils réalisent un travail d'intermédiation entre les personnes et les institutions, afin que l'accès aux droits sociaux soit facilités.

La liste des services publics de proximité est longue. La Poste en est un des plus populaires avec la distribution du courrier au domicile des personnes, mais aussi son rôle social en tant que banque. En terme d'utilité sociale touchant tous les publics, la CAF, la CARSAT et la CPAM pour les prestations sociales, les retraites et la santé. Dans le domaine de l'emploi, Pôle Emploi et les missions locales ont longtemps eu des permanences voire des antennes.

Les réorganisations ont aussi touché les services sociaux des Départements, PMI, CMPP et travailleurs sociaux. La disparition ou la diminution de présence touchent aussi des associations considérées comme essentielles pour la question du droit des femmes, des homosexuels, des personnes incarcérées,... Un exemple, celui du planning familial qui vient apporter, entre autres, un lieu neutre et gratuit d'accès sur les questions de sexualité chez les jeunes.

Tous ces acteurs présents il y a encore une quinzaine d'années représentaient une vraie force de centralité pour les bourgs centres.

Dans une sorte de normalité, c'est le chef-lieu de canton qui prenait ce rôle et participait à organiser la vie sociale dans des bassins de vie « à taille humaine ».

Installés dans des locaux mis à disposition par les mairies, ou bien s'inscrivant dans des lieux « plate-forme » comme les Centres sociaux, c'est souvent dans l'attente de son RV que l'on pouvait aussi discuter avec « Pierre, Paul ou Jacques... ». En profiter pour glaner une information, voire inscrire dans un même temps son enfant à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Le passage dans ces lieux fait partie de la vie sociale qui permet à chacun de ne pas se sentir trop perdu dans les procédures administratives et la compréhension du langage institutionnel.

« IL NE FAUT PAS OCCULTER UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ, TOUJOURS PRÉSENT, LES ACCUEILS DANS LES MAIRIES PAR « LES SECRÉTAIRES DE MAIRIE ». LA FONCTION S'EST TRANSFORMÉE :

- ▶ **Accueillir les nouveaux habitants**, souvent lorsqu'il y a un problème
- ▶ **Orienter les personnes en difficulté** pour leurs démarches administratives
- ▶ **Accompagner les personnes dans leurs démarches** désormais dématérialisées

Un peu seules dans ce rôle, les secrétaires de mairie demandent aujourd'hui à être mieux informées sur les mesures existantes et les services où envoyer les personnes.

Les fermetures de permanences et d'antennes ont souvent été expliquées par des manques de moyen, mais aussi par l'obligation, par de nombreux organismes, de s'engager dans la « modernité » de la dématérialisation.

- ▶ Les nouvelles technologies présentées comme avancées sociales.
- ▶ Plus de déplacement physique, toutes les démarches traitées de chez soi sur son ordinateur, mieux encore aujourd'hui, sur son smartphone.

Derrière ces nouvelles formes de relation entre un usager et une administration se trouvent de véritables avancées, mais se cachent des difficultés finalement prévisibles.

Le territoire est-il équipé du bon niveau de réseau ? Chacun est-il en possession d'un ordinateur connecté ? Peut-il accéder à internet sans difficulté, ni trop de lenteur ?

Les usagers sont-ils équipés, avec les bons outils ? Savent-ils les utiliser et à bon escient ?

Quand les démarches administratives dématérialisées sont devenues la norme, les difficultés sont apparues avec de nouvelles questions posées par des publics très différents.

- ▶ Les jeunes, censés manipuler sans difficulté les outils informatiques et les nouvelles pratiques sur le web, mais qui au final ont souvent du mal à décrypter le langage et les attentes administratives.
- ▶ Les personnes très âgées, dont on imagine la difficulté à s'adapter à la manipulation de l'outil informatique.
- ▶ Les personnes avec un handicap.
- ▶ Les personnes en situation de précarité.
- ▶ Et un grand nombre de personnes qui n'a jamais été confronté au « tout numérique » et n'en possède pas les clés, exprime une résistance à entrer dans le nouveau moule où doit se glisser l'usager.

La perte de la relation humaine et de l'accueil en face-à-face rend difficile l'accompagnement des personnes, et a créé un vide qui s'est traduit par un repli de certains publics sur eux-mêmes.

Des catégories nouvelles, appelées « les invisibles » sont identifiées comme autant de personnes qui ne se déplacent pas ou plus pour chercher assistance. Elles peuvent représenter une part non-marginale des populations dans certains secteurs isolés ou ruraux.

En 2014, les dispositions pour créer des Maisons de Service au Public (MSAP) sont prises afin de les

généraliser sur l'ensemble des territoires.

Succédant aux Maisons de services publics, elles ont été facilement appréhendées par les élus locaux, à l'échelle des communes ou des intercommunalités, et ont permis de réinstaller une offre de service de proximité à travers la présence permanente ou temporaire d'administrations, mais aussi parfois de lieux d'accueil et de services petite enfance, de salles mettant à disposition des ordinateurs, de locaux à disposition d'associations.

« L'EXPÉRIMENTATION DES MAISONS DE SERVICE AU PUBLIC S'EST AUJOURD'HUI TRANSFORMÉE EN INSTALLATION DE MAISONS FRANCE SERVICE. SOUS LA VOLONTÉ DE L'ÉTAT, ET DANS L'ESPRIT D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE REMETTRE UNE PRÉSENCE DES SERVICES PUBLICS DANS LES BASSINS DE VIE, CE SONT LES INTERCOMMUNALITÉS QUI SONT CHARGÉES DE METTRE EN ŒUVRE CETTE POLITIQUE, DEVENUE COMPÉTENCE DES EPCI.

- ▶ **Elle contribue à organiser un maillage territorial, et une présence d'administration**, en visu ou par l'intermédiaire d'un agent d'accueil formé, dont le rôle est d'orienter et accompagner les personnes dans leurs démarches.
- ▶ **Elles deviennent potentiellement des points d'appui** dans les politiques sociales territoriales, lieu unique ou multi-sites, elles peuvent aussi être itinérante.
- ▶ **Un cahier des charges définit leur cadre obligatoire** pour faire partie du réseau et être labellisé.

L'État contribue avec le FNADT, pour un montant de 25% des dépenses prévisionnelles du budget de fonctionnement, avec un plafond de 15 000 euros.

LE RENFORCEMENT DES PRÉCARITÉS ET SON ÉLARGISSEMENT À DE NOUVELLES POPULATIONS

Notre société a toujours été inégalitaire, mais chacun pouvait espérer un meilleur avenir pour soi-même ou au moins pour ses enfants.

La société et la notion d'ascenseur social pour tous se sont figées au milieu des années 80, et les inégalités se sont creusées entre les catégories sociales plus protégées, notamment par leurs patrimoines, et tous les autres.

Au-delà d'un sentiment d'injustice sociale, les nouvelles générations ont la conviction d'arriver dans un monde où le modèle de la réussite sociale devient quasiment inaccessible. Passées les Trente Glorieuses, les générations suivantes subissent ce qu'il est devenu courant d'appeler, un déclassé social.

Une part toujours croissante de la population est confrontée à de nouvelles inégalités en contradiction avec le contrat républicain.

- ▶ L'obtention d'un diplôme après de longues études ne garantit plus l'accès à un emploi de sa catégorie, ni d'un salaire correspondant.
- ▶ L'expérience professionnelle ne constitue pas un rempart contre le chômage de longue durée, et renforce le sentiment de non-reconnaissance.
- ▶ Un emploi ne constitue plus automatiquement des revenus suffisants pour vivre décemment et faire vivre sa famille.
- ▶ Avoir travaillé toute sa vie ne garantit plus une retraite suffisante, et nombre de retraités gardent ou reprennent une activité pour compléter leurs revenus.
- ▶ Des artisans, des agriculteurs, des commerçants sont rattrapés par la précarité. Ils font toujours de longues journées, mais ne retirent plus les revenus qu'ils attendent de leur travail.
- ▶ Les autoentrepreneurs, et autres statuts d'indépendants, ont produit des catégories de professionnels qui ne sont rattachés à aucune convention collective, et ayant des droits sociaux très limités. Au moindre tremblement économique, ils sont les premiers à se retrouver sans ressource et sans protection sociale.

Tous ces changements sociétaux et sociaux modifient directement le modèle « historique » de la cohésion sociale des territoires ruraux et périurbains. Ces effets directs sur la vie des gens changent leurs représentations des puissances publiques, y compris celles des élus locaux. La classe dirigeante est considérée comme privilégiée, les élus en font partie. Pour les habitants, les élus locaux doivent trouver les solutions à leurs difficultés.

Ces derniers, en particulier en milieu rural, sont confrontés en direct à ces nouvelles problématiques sociales.

La vie locale ne génère plus « spontanément » les conditions du vivre ensemble. Comment devenir ces « tisseurs » de liens entre des personnes et entre des groupes se connaissant peu, pouvant s'ignorer, voire étant en conflit ?

Confronté aux situations concrètes issues des précarités, du déclassé de nombreux individus, de l'exclusion et de l'isolement, vers quoi les politiques sociales intercommunales peuvent-elles s'orienter ? Comment bien identifier les défis locaux afin d'apporter des réponses concrètes ? Et quels sont les défis sur lesquels les collectivités locales doivent agir, avant que les risques sociaux passent de la préoccupation au véritable problème local. Comment enfin, pouvoir se coordonner avec les acteurs associatifs et institutionnels, qui parfois, demeurent renfermés dans une vision étroite et exclusive de leurs prérogatives respectives.

À l'échelon de la commune et de l'intercommunalité, les élus locaux ont un rôle déterminant à jouer. Alors que chaque association, institution, services spécialisés interviennent sur tel ou tel type de population ou de catégories d'individus, les élus locaux ont le formidable potentiel de pouvoir engager une approche transversale et de permettre ainsi aux intervenants sociaux, bénévoles et professionnels, de conjuguer leurs interventions et de contribuer à l'écriture et la mise en œuvre d'un projet social de territoire.

PREMIÈRE PARTIE

APPROCHE DES POLITIQUES SOCIALES LOCALES

LA TERRITORIALISATION DES POLITIQUES SOCIALES

**1 • LE « FAIT INTERCOMMUNAL »
ÉTABLI DANS LE CHAMP SOCIAL**

**2 • DES RELATIONS INTERCOMMUNALITÉ/
COMMUNES À CONSTRUIRE POUR
UNE MEILLEURE EFFICACITÉ DE
L'ACTION PUBLIQUE**

1 | LE « FAIT INTERCOMMUNAL » ÉTABLI DANS LE CHAMP SOCIAL

Aujourd'hui, il ne viendrait à l'idée de personne de remettre en question l'intercommunalité dans ce qu'elle organise au titre de l'action publique locale.

Les communautés de communes, EPCI dont la forme est la plus courante des intercommunalités, concernent les territoires ruraux plus particulièrement. Créées en 1992, les premières ont souvent été des formes opportunes permettant d'accéder à une dotation générale de fonctionnement de l'état dont ne bénéficiaient pas les Syndicats. En revanche, d'autres ont su s'organiser et porter des compétences au service du développement.

Toutefois, les rôles et fonctionnements de ces nouvelles instances locales sont longtemps restés flous pour l'habitant.

1.1 Des initiatives en avance sur le législateur

Si la loi de 92 ne faisait pas référence à une possible intervention sociale, dès l'origine néanmoins, des communautés de communes ont pris des initiatives en matière sociale, notamment dans les domaines de la petite-enfance, de l'enfance et de la jeunesse, mais aussi de l'insertion professionnelle, et autres services pour personnes âgées (portage de repas à domicile, gestion de service d'aide à domicile).

Sur les territoires ruraux, intercommunalités, les projets de développement social ont favorisé l'essor d'une nouvelle offre de service aux familles.

Dans le même temps de nouveaux habitants arrivaient en nombre dans l'espace rural, souvent pour y mener l'aboutissement d'un projet de vie :

- ▶ Devenir propriétaire de sa maison ;
- ▶ Avoir un jardin pour les enfants et accueillir les amis ;
- ▶ Vivre tranquillement dans une petite commune pas trop loin de son travail.

Les besoins offerts aux familles étaient soudainement un moyen de rendre attractif des zones rurales qui avaient été délaissées.

- ▶ L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), sur les grandes et petites vacances, correspondait historiquement à un service essentiel pour accueillir des familles où leur permettre de rester vivre au village, et préserver le choix pour les femmes d'aller travailler.
- ▶ Les accueils pour la petite enfance, les Relais d'Assistante Maternelle (RAM) ont été beaucoup développés dans le milieu des années 90 et systématisés aujourd'hui.

PETITE HISTOIRE DE L'ACTION SOCIALE INTERCOMMUNALE

L'action sociale intercommunale a été rendue possible dès 1955 avec comme support des **Syndicats Intercommunaux à Vocation Sociale – SIAS**. Les SIAS se sont principalement créés dans le département de la Dordogne qui a été précurseur de l'action sociale intercommunale.

Il faudra attendre 50 années plus tard, 2005 avec la Loi de Cohésion sociale, pour que la compétence appelée « **action sociale d'intérêt communautaire** » devienne une compétence optionnelle pour les communautés de communes. Elle apporte la légitimité à l'intercommunalité pour sa vocation sociale et médico-sociale.

Elle donne la possibilité de créer un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale).

POLITIQUE SOCIALE ET ACTION SOCIALE, QUI FAIT QUOI ?

Il est toujours très compliqué, dans le secteur social, de savoir qui fait quoi et qui est compétent pour agir ? Voire qui a la responsabilité d'agir ?

Dans les faits et au niveau du bloc local, c'est la Commune qui possède la compétence action sociale. Elle a un outil pour sa mise en œuvre, le CCAS. Il est obligatoire pour toutes les communes, sauf celles de moins de 1500 habitants pour lesquelles il a été rendu facultatif depuis la Loi NOTRe.

Il faut distinguer action sociale telle que l'a défini le « Code de l'action sociale et des familles », et le social en général, qui n'a pas de limite véritable, ni de franche définition.

Le mot social est devenu discriminant pour certaines actions, certains projets, leurs opérateurs les habillent d'objectifs économiques, culturels, sanitaires. Le constat est simple :

Social souffre d'un amalgame récurrent avec **assistanat**

1.2 Du social oui, mais pas n'importe lequel et pas à n'importe quel budget

Les réticences pour développer des actions sociales intercommunales sont encore de mise. Politiques sur lesquelles les élus sont parfois moins à l'aise, ils perçoivent plus difficilement un résultat leur permettant de rendre compte de leurs actions à leurs administrés.

Créer des dépenses dans le social serait comme jeter l'argent public par les fenêtres. Des images discriminantes sont véhiculées, parfois de façon banalisée, sur des profils d'habitants « profitant » du système. C'est notamment vrai pour les bénéficiaires des minima sociaux. Le RSA est une aide sociale légale et possède l'un des caractères les plus discriminants, à tel point qu'une partie de la population n'ose pas la demander de crainte d'être montrée du doigt.

Par ailleurs, les questions sociales étaient réservées aux villes et aux quartiers dits « en difficultés » alors que la vie était paisible dans les campagnes...



PAROLE D'ÉLU

« LES DÉMARCHES À FAIRE SONT DIFFICILES POUR CERTAINES FAMILLES, IL FAUT UN RÔLE DE MÉDIATION, DE RÉFÉRENT DE PROXIMITÉ, SANS SE SUBSTITUER AUX TRAVAILLEURS SOCIAUX (...). »

1.3 Mise en lumière de l'intercommunalité sociale par l'AdCF (Association des Communautés de France)

L'AdCF fait paraître un rapport « Intercommunalité et développement social ». Il est présenté en 2015 lors de la convention annuelle, par ses rédacteurs, qui invoquent le développement social intercommunal comme « 3^e compétence obligatoire » et mettent en lumière certains aspects qui étaient jusque-là plutôt restés non-dits.

- ▶ Les communautés de communes, en milieu rural, ont des politiques sociales incluses dans leurs compétences facultatives depuis leur création.
- ▶ La montée en puissance des politiques contractuelles sous l'impulsion des CAF a favorisé la mutualisation sur les secteurs de la petite enfance, enfance et jeunesse, etc...
- ▶ Les flux de population des villes vers le milieu rural ont transformé la demande sociale en direction des maires qui ne pouvaient pas toujours apporter seuls des réponses.

Enfin, des problématiques réservées à la ville et ses quartiers sensibles ont fait leur apparition :

- ▶ Jeunesses et addictions, femmes seules avec enfants, délinquances, populations d'origine étrangère non intégrées, marchands de sommeil, personnes âgées et isolement, très grande précarité.

L'intercommunalité sociale est une réalité à partir du moment où le projet social est défini et porté par les élus. Elle devient concrète à partir du moment où les habitants eux-mêmes ont intégré ce nouvel échelon d'intervention locale. Ils ont acquis la notion de territoire, notamment par l'utilisation de services souvent essentiels de la vie de tous les jours :

- ▶ Ma facture d'eau vient de la communauté de communes
- ▶ Ma fille va au collège en prenant le bus de la communauté de communes
- ▶ J'emmène mes enfants à la piscine (au Centre aqualudique) de la communauté de communes, à l'école de musique, ...
- ▶ Les ordures ménagères sont ramassées par le service intercommunal et je vais au dépôt volontaire à la déchèterie
- ▶ Le RAM, le multi-accueil, etc...

**EXTRAIT DU RAPPORT
« INTERCOMMUNALITÉS ET
DÉVELOPPEMENT SOCIAL » AdCF**

« ADOSSER À L'INTERCOMMUNALITÉ UN VRAI PROJET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIALISÉ »

« C'EST SUR CE POINT QUE LA MISSION EST ARRIVÉE À L'UNE DE SES PREMIÈRES CONCLUSIONS : LA QUESTION DE L'INTERCOMMUNALITÉ SOCIALE NE DOIT PAS SE LIMITER À CELLE DU TRANSFERT DE DISPOSITIFS, DE SERVICES OU À LA CRÉATION D'OUTILS TELS QUE LES CIAS. TOUT EN PERMETTANT DES ACTIONS PLUS COHÉRENTES ET DES MUTUALISATIONS NOUVELLES, ELLE DOIT SURTOUT ÊTRE L'OCCASION DE PORTER UN VÉRITABLE PROJET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIALISÉ. LA MISSION A ÉTÉ FRAPPÉE DE VOIR À QUEL POINT LES RAPPORTS RÉCENTS SUR CES SUJETS QU'ELLE A PU LIRE ET LES AUDITIONS QU'ELLE A CONDUITES ONT CONVERGÉ POUR APPELER À CETTE CULTURE DU PROJET TERRITORIAL DANS LES POLITIQUES SOCIALES. »

(Page 10-AdCF –Rapport Intercommunalité et développement social – mai 2015)

2 | DES RELATIONS INTERCOMMUNALITÉ/ COMMUNES À ENRICHIR, POUR FAVORISER DES POLITIQUES SOCIALES AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES HABITANTS

Plus l'intercommunalité prend de place dans la vie quotidienne des habitants, dans l'organisation de la vie associative, dans les relations avec les autres collectivités territoriales, avec l'État et ses différentes administrations, et plus la commune se trouve recentrée sur des fonctions de proximité.

Parfois avec un sentiment d'être les oubliés des réformes, les élus des petites communes ont continué à travailler au développement d'une vie locale de village.

Pour mieux apparaître et exister dans les instances intercommunales, les élus ont su se saisir de la possibilité de créer des communes nouvelles. (La loi pour « des communes fortes et vivantes » du 16 mars 2015 initiée par l'AMF)

2.1 Comment définir le bloc local pour porter les politiques sociales ?

Les intercommunalités, émanation des communes par leur appartenance à un EPCI, ont grandi et élargi leur champ d'action sans tenir compte des situations nouvelles dans lesquelles se retrouvaient les communes et leurs élus.

La communauté de communes d'un côté, les communes de l'autre...

Le législateur n'a pas prévu les relations entre les deux échelons, autres que juridiques et fiscales, dans les mises en œuvre, il laisse un champ ouvert, à inventer pour créer les synergies entre communes et intercommunalités et la territorialisation des politiques sociales.

L'expression de secrétaires de mairie, lors de démarches d'appui au projet social, a été assez illustrant de cette zone blanche existant parfois entre les services communaux et ceux de l'intercommunalité. Elles (ils) sont les interlocuteurs privilégiés des habitants pour qui la mairie reste le lieu auquel on s'adresse « à peu près pour tout ». Mais comment répondre aux attentes sans connaître toutes les informations ? Comment savoir vers quels services, quels organismes, peuvent être envoyées les personnes ? Comment faire face aux difficultés, aux détresses d'habitants dont la situation sociale n'est pas vraiment connue.

Certaines compétences, comme le développement économique, sont obligatoires et entièrement portées par l'intercommunalité.

La compétence sociale a été laissée à la volonté des élus intercommunaux et communaux pour sa mise en œuvre. C'est-à-dire que l'organisation des compétences sociales du bloc local est ouverte à toutes formes dans ses modalités et dans ses partenariats. L'essentiel est de définir l'objectif social, les contributeurs à l'action, et qui en assure la mise en œuvre et le portage politique¹.

¹ Derrière portage politique il est entendu ici la garantie que l'action soit réalisée dans les grands principes du service public : territorialité et équité

Le CIAS est l'outil de l'intercommunalité permettant de porter l'action sociale. Il répond à une volonté des élus d'organiser la gouvernance de l'action sociale intercommunale avec un outil adapté, et en capacité d'assurer toutes les facettes de l'action sociale.

Comme le CCAS, c'est le Code de l'action sociale et des familles qui spécifie ses règles de fonctionnement et les champs d'intervention :

- ▶ La coordination des acteurs du secteur social
- ▶ L'Analyse des Besoins Sociaux
- ▶ La gestion de services et d'équipement sociaux et médico-sociaux
- ▶ Les aides sociales facultatives

L'ABS - Analyse des besoins sociaux - a été modifiée dans sa définition par le décret du 21 juin 2016, sur la demande du Comité interministériel à la ruralité. Bien qu'obligatoire depuis 1995 pour les CCAS de présenter une ABS, chaque année, aux administrateurs de l'Établissement public, celle-ci aura été rarement mise en pratique. Pas définie dans sa forme par le Code de l'action sociale et des familles, considérée comme trop compliquée, trop chère pour les budgets modestes des CCAS ruraux, seules les villes ont majoritairement entrepris cette démarche.

L'obligation annuelle s'est transformée en une obligation sur le mandat, dans la première année d'installation, et sous une forme de diagnostic socio - démographique.



PAROLE D'ÉLU

« LE CIAS DOIT ÊTRE UNE PORTE D'ENTRÉE UNIQUE POUR DÉCHARGER LE MAIRE DE SON RÔLE D'ASSISTANT SOCIAL. »

La création des CIAS est accélérée à partir de 2005 avec la nouvelle compétence optionnelle « Action Sociale d'Intérêt Communautaire ». Elle rend légitime une action sociale intercommunale et encourage au développement social.

Des communautés de communes très rurales ont créé des CIAS afin de soutenir les communes et leurs élus en difficulté pour répondre aux demandes sociales des habitants. Le CIAS devient un lieu plus neutre pour la population qui veut solliciter une aide sociale.

D'autres CIAS ont eu pour première mission le diagnostic social local, avant de développer des actions et services en direct.

Des réticences à créer un CIAS restent présentes dans les esprits des élus qui peuvent craindre la disparition du CCAS. Pourtant, nombre de territoires démontrent de la complémentarité entre les CIAS et les CCAS, et leur essentielle collaboration. La création du CIAS n'entraîne pas la disparition des CCAS. La limite de leur périmètre d'action doit être définie. Leurs relations doivent être prévues et organisées.

Les commissions de l'intercommunalité peuvent être élargies aux élus municipaux, bien qu'ils ne soient

pas des élus communautaires. Sur le même principe, rien n'empêche de réunir les vice-présidents de CCAS/CIAS régulièrement afin de mener un pilotage partagé des politiques sociales.

L'UNCCAS, association d'élus qui fédère et anime au niveau national un réseau de CCAS/CIAS, soutient les communes et les intercommunalités en termes méthodologiques et juridiques. Organisation à l'écoute des maires, des présidents d'EPCI, des élus « du social » en général, elle contribue à valoriser l'action sociale locale comme l'essence de la cohésion sociale.

L'UNCCAS met en évidence le besoin de mieux articuler l'axe vertical : national/départemental/local et de lui construire des passerelles ; **ainsi que l'axe horizontal :** intercommunalité/communes (CIAS/CCAS).

En matière sociale, le bloc local se situe dans la répartition claire et assumée des champs d'action entre la commune et l'intercommunalité, dans une forme compréhensible par les habitants. Plus encore dans le social, des passerelles doivent être établies. La petite enfance, la scolarisation des enfants, les temps périscolaires, les actions culturelles et de loisirs relèvent de l'action sociale, tout comme l'emploi, la santé, l'habitat etc.

2.2 Territorialisation et transversalité

Les collectivités locales inscrivent leurs actions dans des politiques sectorisées, thématiques qui prédefinisent leurs préoccupations : insertion sociale, habitat, lecture publique, etc.

Pourtant, entre l'idée de départ et l'action finalisée se pose souvent des étapes qui n'avaient pas été identifiées. Le secteur social possède la particularité d'être un peu dans tout, et une multitude d'acteurs différents interviennent dans son champ. Associations, administrations, organismes divers, services de la collectivité constituent « une armée » d'intervenants qui ne travaillent pas toujours en synergie.

Afin de mieux comprendre comment tout ce petit monde fonctionne, les élus locaux peuvent décider de mettre en œuvre une gouvernance locale, ou maîtrise d'ouvrage sociale locale. Sans pour cela vouloir tout faire, les collectivités assurent de cette façon une meilleure organisation des actions sociales sur leur territoire.



PAROLE D'ÉLU

« COMMENT METTRE DU CIMENT DANS LES ACTIONS DE LA « COMCOM » ET COMMENT LUI FAIRE PORTER DES ACTIONS OU FACILITER DES ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES ACTEURS ? »

2.3 Préciser les problématiques locales dans leurs spécificités

Les dispositifs, comme les politiques contractuelles sont descendants et s'appliquent, sans trop tenir compte de la réalité locale. Ils ont été prévus pour répondre à un intérêt général et d'un point de vue national.

Il est nécessaire d'adapter, de tisser les modalités d'action qui seront en adéquation avec le terrain. Créer une Maison de Services aux Publics dans le Haut-Allier n'est pas la même chose que la créer dans une intercommunalité du Nord.

Travailler sur les politiques de prévention en direction des jeunes ne prendra pas la même forme dans le centre très rural de la Bretagne, que dans la troisième couronne lyonnaise.

2.4 Définir les enjeux et priorités du mandat

Au début de la démarche d'accompagnement animée par Territoires Conseils, certains élus locaux le reconnaissent, et n'hésitent pas à dire qu'ils ne savent pas bien évaluer les situations. Ils ne connaissent pas forcément les problèmes et situation de tous les habitants et les ressources locales à interpeller.



PAROLE D'ÉLU

« IL Y A UNE MISÈRE SOCIALE QUE JE NE CONNAISSAIS PAS. »

« IL EXISTE UNE PRÉCARITÉ QUE L'ON NE MESURE PAS, QUI EST CACHÉE (...). »

« CONNAIT-ON VRAIMENT LE NOMBRE DE PERSONNE QUI BÉNÉFICIENT DE L'AIDE ALIMENTAIRE ? »

L'écoute et le travail de co-construction d'un projet avec les acteurs de terrain enrichissent de manière importante la connaissance et la juste évaluation des questions.

C'est l'objectif d'un diagnostic social local : travailler en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire intervenant dans le champ social. Mais c'est aussi une méthode de travail sur laquelle un consensus doit être trouvé, car tous ne voient pas l'intérêt de partager leurs informations, de lier des partenariats.

AU MILIEU DES ANNÉES 90, LE DÉPLOIEMENT DE MOYENS IMPORTANTS ET DE POLITIQUES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, EN PARTIE PORTÉES PAR LES CAF ET LES MSA, LES EMPLOIS JEUNES, LES MESURES POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DE L'ÉTAT ET DES DÉPARTEMENTS, ONT FAÇONNÉ UNE OFFRE ASSOCIATIVE RICHE ET DIVERSIFIÉE. CES ACTEURS ASSOCIATIFS SONT DEVENUS DES PARTENAIRES ACTIFS DES COLLECTIVITÉS LOCALES, À QUI ELLES ENLEVAIENT « UNE BONNE ÉPINE DU PIED » EN ASSURANT LE SERVICE. CES ASSOCIATIONS SE SONT PROFESSIONNALISÉES, INSTITUTIONNALISÉES ET AU FIL DES ANNÉES ET DES NOUVELLES POLITIQUES, ONT PERDU EN CRÉATIVITÉ ET EN ADAPTATION. ELLES SONT PARFOIS DEVENUES DES PRESTATAIRES, AFIN DE PRÉSERVER LEURS NÉCESSITÉS BUDGÉTAIRES.

Le paysage de l'action sociale a peu à peu glissé dans le secteur sanitaire, le vieillissement de la population en est une des explications, mais pas uniquement. La forte évolution des précarités individuelles, isolées, perdues dans une société où seule l'activité professionnelle est vraiment reconnue, donne pour effet une grande fragilisation psychologique de certaines populations.



PAROLE D'ÉLU

« LES FRONTIÈRES ENTRE LE SANITAIRE ET LE SOCIAL SONT TÊNUES »

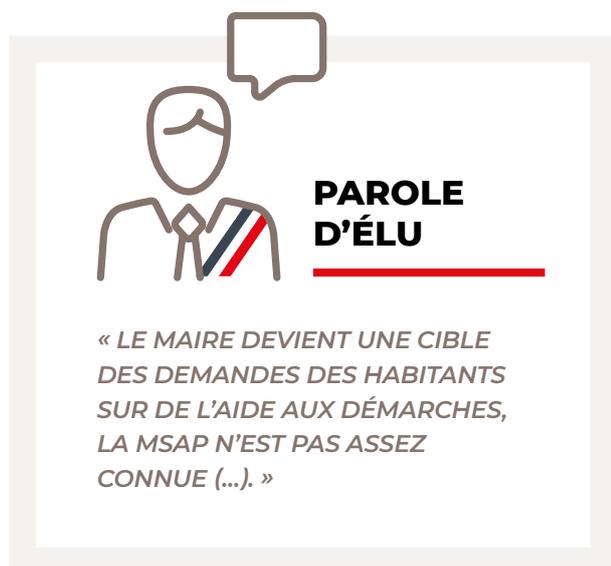
L'enjeu pour les élus locaux est de constituer une gouvernance de l'action sociale dont les grands principes situent bien le rôle des collectivités vis-à-vis des autres intervenants, et vis-à-vis des habitants.

Quelques mots pourraient définir cette gouvernance :

- ▶ Comprendre
- ▶ Coordonner
- ▶ Agir
- ▶ Accompagner
- ▶ Soutenir

Le rôle de la collectivité locale a pris encore plus d'importance ces dernières années, les habitants sont demandeurs de proximité, de contact, d'écoute.

Les élus, en charge de ces questions, se retrouvent à gérer une multitude de sujets, parfois très différents, qui ne sont pas de même nature. Ils sont face à un nombre d'acteurs dont ils ne maîtrisent pas toujours l'objet des interventions. Ils sont également avec d'autres élus locaux, qui regardent le social avec beaucoup de distance, voire sans trop s'y intéresser. Et enfin, ils sont face aux habitants avec leurs difficultés.



Dans un rôle qui n'est pas simple à appréhender, et face à l'accentuation des difficultés sociales, la valorisation des ressources locales, humaines et sociales est un des objectifs du projet social de territoire :

- ▶ Soutien aux bénévoles
- ▶ Soutien aux associations locales porteuses de projets
- ▶ Animation de rencontres et de réflexions partagées
- ▶ Accompagnement de projets

ACCENTUATION DES DIFFICULTÉS SOCIALES

Des événements sont venus heurter une vision partagée : en France, on vit bien, longtemps, dans une société généreuse.

Les gilets jaunes ont marqué les esprits. Perturbations et manifestations d'envergure, mais aussi décryptage d'un mal-être qui a, ensuite, été largement relayé y compris par les élus locaux. Citons l'incendie de la Préfecture du Puy en Velay, en 2018, ville qui fait rarement démonstration dans la presse pour ce genre d'évènement.

- ▶ *La précarité grandissante, dans les villes et dans les campagnes, touchant des personnes travaillant ou ayant travaillé toute leur vie et ne gagnant pas assez pour vivre décemment.*
- ▶ *La solitude et l'exclusion des personnes n'ayant pas accès aux biens de consommation et aux services*
- ▶ *Le sentiment d'injustice sociale*
- ▶ *Le besoin de solidarité, de proximité, d'humanité*

En 2019, la COVID touche un autre pan des grandes questions sociales, la santé et donc la fragilité de chacun face à la maladie. Dans notre société moderne, la COVID est venue toucher chacun dans sa relation aux autres et à la nature. Elle a révélé une vraie fragilité du système de solidarité et de santé :

- ▶ *Les associations caritatives ont été mises en difficulté par manque de bénévoles, et ensuite au regard de la multiplication des demandes auxquelles elles ne pouvaient faire face*
- ▶ *Les associations d'aide à domicile, pour une partie, ne pouvaient assurer le service auprès des personnes âgées par sécurité pour l'intervenante, mais aussi parce que les familles interdisaient à toute personne extérieure d'avoir un contact avec leurs parents.*
- ▶ *Les services de soins à domicile et les hôpitaux*
- ▶ *etc.*

La démarche de Territoires Conseils engage les élus à s'inscrire dans un travail qui prendra en compte tous les aspects qui viennent d'être rappelés.

- ▶ Lessynergies à établir entre l'intercommunalité et la commune (et inversement) afin que les actions sociales menées sur le territoire soient cohérentes et complémentaires.
- ▶ Éviter les doublons ou les fausses concurrences, donner aux actions le supplément d'âme qui permet à tous de reconnaître l'intérêt social, communal, communautaire.

La compétence action sociale est suffisamment souple pour permettre des convergences et partenariats. Elle peut aussi laisser du temps aux élus afin d'être étendue sur l'ensemble des pôles du territoire intercommunal dans la durée d'un mandat.

Les réflexions menées pendant le déroulement de la démarche favorisent la définition d'un projet social de territoire.

À travers les principes d'une méthodologie où les élus gardent la totale maîtrise des sujets et de leur priorisation, où la parole est donnée aux acteurs associatifs et institutionnels qui interviennent dans les domaines du social sur le territoire, les orientations stratégiques retenues correspondent à des réalités sociales. Ressenties, observées, ou découlant de constats et de difficultés sociales sur lesquelles travaillent déjà les élus et les acteurs locaux, ces dernières démontrent d'année en année des axes centraux sur lesquels les politiques sociales doivent agir :

- ▶ Précarités et grandes précarités
- ▶ Habiter et habitat
- ▶ Accès aux droits, à la formation, à un emploi
- ▶ Accès à la santé

À l'issue de la démarche avec Territoires Conseils, les élus ont le choix de poursuivre le travail en s'appuyant sur les forces vives de leur territoire, à mettre en place les instances de concertation, de coopération, de gouvernance. C'est de leur responsabilité de réunir les institutions, les associations, mais aussi de savoir faire se retrouver les élus en charge des différentes politiques publiques locales pour éviter les cloisonnements où chacun travaille dans son domaine sans jamais s'interroger sur ce que fait l'autre.

Au niveau local, on parle de transversalité. La territorialisation de l'action sociale passe par ces organisations mieux à même de travailler sous forme de projet, qui se redéfinissent au fil du temps et des évolutions.

DEUXIÈME PARTIE

LA DÉMARCHE « POLITIQUE SOCIALE INTERCOMMUNALE »

- 1 • FONDEMENTS ET PRINCIPES
GÉNÉRAUX DE LA DÉMARCHE**
- 2 • PRÉSENTATION DE LA
DÉMARCHE « POLITIQUE
SOCIALE INTERCOMMUNALE »**

1 | FONDEMENTS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA DÉMARCHE « POLITIQUE SOCIALE INTERCOMMUNALE »

1.1 Déclinaison d'un projet social intercommunal

La démarche proposée par Territoires Conseils, s'inscrit dans l'avancée de la décentralisation, et dans le développement progressif de l'intercommunalité.

Ainsi, Territoires Conseils confirme le rôle primordial des élus quant à leur capacité à se saisir des préoccupations sociales pour déterminer un projet commun et fédérateur pour la vie sociale locale qui va bien au-delà d'une seule visée réparatrice.

Plusieurs principes généraux fondent l'intervention de Territoires Conseils auprès des élus :

- 1 | En organisant une concertation avec l'ensemble des élus, la démarche produit une réflexion collective,** forte de sens et de finalités communes. Parler des questions sociales nécessite du temps pour un champ d'action réputé complexe et peu lisible. La démarche se veut incitative pour placer les élus en maîtrise d'ouvrage et affirmer leur rôle de coordinateur des actions locales.
- 2 | L'objectif de la démarche est de permettre l'expression d'orientations sociales dont la structure intercommunale pourra se saisir pour :**
 - ▶ Renforcer et/ou initier des projets ou actions nouvelles
 - ▶ Créer des organisations pérennes tels que les CIAS, centres sociaux ou MSAP (France Services).
- 3 | En portant la réflexion au niveau intercommunal, la démarche se nourrit aussi des réalités communales.** Le processus est ascendant. Les élus font des constats partagés, prennent conscience des réalités sociales de leur commune mais aussi celles des territoires limitrophes.
- 4 | La démarche privilégie le recueil des perceptions, des ressentis liés au territoire (dites données chaudes) plutôt qu'une approche quantitative « des statistiques »** dont peuvent d'ailleurs se saisir les élus en complément (dites données froides). Le travail s'établit à partir de la

connaissance qu'ont les acteurs locaux du terrain. Il opère une récolte fructueuse de témoignages. Le langage n'est pas seulement technique, car il est illustré d'exemples, de portraits. Les faits majeurs du territoire sont mis en exergue, ce sur quoi porteront les actions dans ce qu'elles reflèteront la politique sociale locale.

La démarche est proposée à des territoires volontaires dont l'objectif est de définir un projet social et le mener à bien.

Ce temps de réflexion permet aux élus de structurer des axes de changement pour lesquels sera adossé un plan d'actions qui pourra intégrer la compétence « action sociale d'intérêt communautaire ». Le processus engagé aborde les questions sous un angle général en dehors des dispositifs préétablis ou des enjeux institutionnels. Cette réflexion intercommunale est l'opportunité de valoriser des initiatives locales qui pourraient irriguer l'ensemble des politiques intercommunales, et au-delà.

La démarche se veut globale, transversale à tous les champs qui traversent les politiques sociales. Elle est le point de départ de l'élaboration d'une politique sociale intercommunale et peut nécessiter des études complémentaires.

1.2 Des élus maître d'ouvrage

Territoires Conseils fonde ses interventions à partir des demandes des élus qui souhaitent aborder les situations socio-économiques de leur territoire.

La démarche ne peut être effective que si l'ensemble des élus d'un territoire, délégués communautaires et communaux, se mobilisent en faveur du projet social.

Certains élus rencontrés au cours des différentes démarches expriment souvent une certaine défiance vis-à-vis du traitement de la question sociale « c'est l'affaire du Conseil Départemental » ! - « La CC donne suffisamment de subventions à des associations caritatives... » - « On n'a pas les moyens... »

Pour les élus qui portent la démarche, convaincre du bien-fondé d'enclencher une réflexion commune sur les questions sociales s'avère parfois un parcours semé d'embûches. Ils ont à expliquer combien le «social» irrigue l'ensemble des politiques publiques et qu'il ne relève pas seulement du ressort de la lutte contre la pauvreté, les exclusions.

Il est vrai aussi que le secteur social valorise assez peu ses activités pour démontrer son rôle majeur dans les politiques territorialisées.

En outre, les volontés d'agir en prévention sociale se heurtent aussi à la complexité des réglementations et des dispositifs sociaux. Pourtant, les élus sont aussi en prise directe avec les populations et sont soucieux de l'intérêt général.

Les maires citent souvent les services sociaux comme contributeurs du vivre-ensemble. Mais ils en appellent aussi à plus de décloisonnement des pratiques et des logiques institutionnelles parfois figées.

Lors de la démarche proposée par Territoires-Conseils, peuvent se révéler des tensions, des incompréhensions que ressentent les acteurs locaux : le devenir d'un centre social suite à la fusion de deux intercommunalités, des services d'aide à domicile débordés et sous contraintes financières, des maires qui ne veulent plus être des assistants sociaux au quotidien, etc.

La démarche est ainsi un moment privilégié de rencontres souvent inédites. Il n'est pas rare de constater que certains acteurs locaux se découvrent lors des temps de réunion et manifestent une envie de prolonger ces débats pour aller plus loin. La posture de neutralité de Territoires Conseils facilite ce processus.

La démarche nécessite 3 conditions indispensables pour son effectivité :

- ▶ délibération du conseil communautaire pour la mettre en œuvre,
- ▶ constitution d'un groupe de pilotage local dont le rôle essentiel est de suivre l'état d'avancement des travaux tout en faisant le lien avec Territoires Conseils ; il est constitué d'élus ; selon le contexte, le groupe de pilotage peut être une commission déjà formée ou un groupe à constituer.
- ▶ collaboration étroite du groupe de pilotage avec Territoires Conseils pour la préparation des 3 phases de la démarche qui se dérouleront sur le territoire. Cette dernière condition permet l'opérationnalité

du processus puisqu'il s'agit de mobiliser les acteurs locaux, les professionnels, de sensibiliser les élus communaux à l'importance de la thématique.

1.3 Croisements des représentations, perceptions de la question sociale

Parler du social génère souvent des débats passionnés et des réactions contrastées. Les questions sociales ne laissent personne sans avis ni exemple à partager. Les élus, qui ont en charge les compétences sociales doivent déjà franchir un obstacle majeur qui est celui des représentations souvent négatives liées au social :

« Le social, c'est inutile, trop dépensier ; le social crée de l'assistanat. »

« Pas de besoin chez nous, personne ne vient demander des aides sociales... »

Face à ces représentations sociales qui reflètent souvent une méconnaissance des différentes facettes de l'intervention sociale, il est parfois bien difficile d'agir sauf à moduler certaines pratiques de terrain, en facilitant les phases de rencontres, en développant des temps d'interconnaissance.

Il s'agit de mettre à jour une compréhension des réalités sociales dont chaque acteur local détient une part d'explicitation.

Faire « culture commune » pour se mettre d'accord, sur quels axes de travail souhaite-t-on réfléchir ?

Plutôt que de confier à des « spécialistes » cette réflexion relative aux questions sociales, la démarche sollicite les élus pour qu'ils expriment leur propre lecture du territoire. Les temps d'échanges croisés ensuite avec les bénévoles, permettent de s'entendre sur les enjeux sociaux et d'aller au-delà des seules solutions préétablies.

La démarche fait souvent évoluer les représentations négatives par la mise en relation des élus, des acteurs associatifs, des personnes-ressources et des institutionnels.

Chacun vit le territoire de la place qu'il occupe pour porter à connaissance la situation sociale et économique de la commune.

La démarche promeut le croisement des idées, des problèmes soulevés et des ressources sur lesquelles le projet social pourra s'adosser et tisse des espaces de consensus pour asseoir l'avancée des projets.

2 | PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE « POLITIQUE SOCIALE INTERCOMMUNALE »

2.1 Une ambition à long terme

Territoires Conseils inscrit sa pratique par la mobilisation des collectivités territoriales. Le champ de l'action sociale est souvent décrié car méconnu. L'ambition de la démarche est de dépasser les clivages ou les difficultés :

- ▶ Travailler à lever les a priori, les représentations négatives pour mettre l'accent sur le développement social en tant que cercle vertueux en faveur d'une dynamique de territoire,
- ▶ Comprendre les dispositifs souvent compartimentés et les missions des intervenants de l'action sociale afin de les considérer comme des ressources essentielles,
- ▶ Intégrer des pratiques en faveur d'un projet social partagé avec les communes en déterminant les problèmes sociaux traités globalement (l'habitat indigne, la désertification médicale, etc.) et ceux dont les CCAS demeurent l'institution privilégiée, en particulier l'accueil des publics et l'aide sociale.

Trois objectifs opérationnels à retenir :

- ▶ Une démarche d'interconnaissance pour croiser les points de vue, les perceptions de la réalité sociale du territoire,
- ▶ Une démarche d'apprentissage mutuel d'abord, entre élus communaux et délégués communautaires pour approfondir la question sociale et l'inscrire dans le projet de territoire ; puis entre élus et acteurs sociaux pour ouvrir de nouveaux dialogues et d'espaces de concertation.
- ▶ Une démarche progressive qui vise le développement d'un projet social intercommunal dont pourront se saisir les élus qui en ont la maîtrise d'ouvrage, et les acteurs locaux. L'enjeu est de déboucher sur une organisation pérenne qui place les élus en situation opérationnelle pour appréhender les préoccupations d'ordre social.

L'approche proposée par Territoires Conseils se veut pragmatique et est simple à mettre en place.

Pour amorcer le lancement d'un futur projet social, Territoires Conseils rencontre les territoires lors d'une

journée d'information et d'échange sur les politiques sociales intercommunales.

2.2 Participation à une journée d'échanges et d'information

Lors de cette journée qui regroupe plusieurs territoires, l'objectif est d'échanger sur le développement d'une politique sociale intercommunale à partir des expériences de chacun et de donner des informations sur les CIAS. Ce temps de rencontre entre les territoires présents amène à interroger :

- ▶ Les dynamiques et les obstacles auxquels font face les territoires : contexte général - questionnements spécifiques (sur les structures sociales et médico-sociales, sur l'évolution des périmètres et leurs incidences...) - portage d'un projet social intercommunal.
- ▶ Les enjeux sociaux et sociétaux : démographie, solidarité et vie sociale, santé, formation/emploi, habitat, partenariat avec les institutions du champ de l'action sociale et les associations.
- ▶ L'opportunité ou pas de développer un CIAS : cadre réglementaire, missions, attributions et compétences pour les intercommunalités, complémentarité avec les structures existantes, budget, points juridiques essentiels pour sa création.

En prolongement à la journée d'échanges et d'information :

À la demande des territoires, une information spécifique sur site est proposée par Territoires Conseils afin de s'adresser directement à l'ensemble des élus : présentation de Territoires Conseils et des grands principes de la démarche, des enjeux sociaux auxquels doivent faire face les intercommunalités, et présentation de l'objet et du fonctionnement d'un CIAS.

Ce temps d'information reste un moment privilégié pour que les élus apprécient la pertinence d'engager ou non un projet social intercommunal, la démarche d'accompagnement étant alors l'un des moyens d'y parvenir.

SCHÉMA DE LA DÉMARCHE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT

1 PRÉSENTATION

Présentation de la démarche

- ▶ À la demande d'un territoire, présentation des objectifs, du processus et des conditions de la démarche, in situ

Animation Territoires Conseils

2 LANCEMENT

Délibération du conseil communautaire pour enclencher la démarche

CONSTITUTION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Comité de pilotage

3 PHASE 1

Autodiagnostic de la situation sociale par les élus

EN DEUX TEMPS :

- ▶ Atelier dans chaque commune ou par pôle en fonction de la taille de l'intercommunalité

Animation Élus du comité de pilotage

- ▶ Séance plénière rassemblant les élus des communes de l'intercommunalité

Animation Territoires Conseils

RÉUNION DE BILAN DE LA PHASE 1

Le lendemain et préparation de la phase 2

PHASE 2

Consolidation de l'autodiagnostic par les acteurs locaux

- ▶ Rencontre de 10 à 12 professionnels ou/et bénévoles lors d'une séance
- ▶ Date : un mois après la phase 1

Animation Territoires Conseils

RÉUNION DE BILAN DE LA PHASE 2

Le lendemain et proposition d'orientation par Territoires Conseils

PHASE 3

Synthèse et production d'orientations sociales

- ▶ Réunions de restitution rassemblant l'ensemble des élus et acteurs locaux

Animation Élus du comité de pilotage

PRÉPARATION DE LA SYNTHÈSE

Deux réunions minimum dont une avec l'appui de Territoires Conseils

2.3 Démarche d'appui et d'accompagnement pour l'élaboration d'une politique sociale intercommunale

La démarche se déroule en trois grandes phases sur une durée totale de 6 mois environ.

- ▶ **Première phase** : autodiagnostic par les élus de la situation sociale du territoire ;
- ▶ **Seconde phase** : consolidation de l'autodiagnostic par les acteurs locaux ;
- ▶ **Troisième phase** : restitution avec la production d'une synthèse visant à dégager des préconisations au service d'une maîtrise d'ouvrage sociale.

PREMIÈRE PHASE

AUTODIAGNOSTIC DE LA SITUATION SOCIALE DU TERRITOIRE PAR LES ÉLUS

Les élus de chaque commune sont invités à estimer la situation sociale de leur propre commune puis à l'échelle de l'intercommunalité.

Sur la base d'un canevas de réflexion remis aux maires, il s'agit d'établir un premier état des lieux à partir de l'inventaire des ressources et des potentialités mais aussi de mettre à jour les connaissances, les perceptions et les ressentis liés aux difficultés sociales.

Il est souhaitable que les membres du comité de pilotage rencontrent chaque maire pour expliciter le canevas de réflexion, l'inviter à y travailler avec les élus de sa commune et lui rappeler les phases de la démarche.

Le comité de pilotage informe les acteurs locaux de la démarche en cours, indiquant qu'ils seront associés ultérieurement.

La mise en application de la Loi NOTRe a **souvent débouché sur la fusion de plusieurs EPCI couvrant des territoires plus vastes et un très grand nombre de communes. La première phase de la démarche**

sera adaptée à ces nouvelles réalités territoriales en concertation avec les élus. La première étape de l'autodiagnostic pourra se réaliser sur des pôles cohérents définis préalablement.

PREMIER TEMPS D'AUTODIAGNOSTIC

RÉUNION(S) COMMUNALE(S)

Avant la réunion communale (ou par pôle), le Comité de pilotage présente le canevas de réflexion à chaque maire, et si la commune le souhaite, anime la réunion avec les élus communaux.

Chaque commune dresse ses constats, relève ses observations à l'aide du canevas.

SECOND TEMPS D'AUTODIAGNOSTIC

RÉUNION À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

Une rencontre intercommunale est ensuite organisée, à laquelle participent au moins deux représentants de chaque commune. Il est souhaitable que le maire soit accompagné par plusieurs membres du conseil municipal.

La réunion intercommunale permet de mutualiser l'ensemble des constats notés dans chaque commune, et faire converger des points de vue voire la mise à jour de spécificités locales qui auraient pu être occultées autrement.

Afin de garantir une représentation du plus grand nombre de communes, la tenue de la réunion intercommunale a lieu en soirée, souvent vers 18h30 puisqu'elle se déroule en deux étapes. Une pause « dînatoire » est à prévoir. L'invitation à ce temps commun doit inclure un coupon d'inscription à retourner au comité de pilotage, qui en l'absence de retour, peut prévoir une relance des élus concernés.

Les enseignements acquis au gré des interventions montrent que la préparation de la réunion intercommunale, y compris dans ses moindres détails, favorise la réussite de la démarche dont l'un des indicateurs est la mobilisation des élus. Autour des questions sociales, l'enjeu est d'ouvrir un débat riche, y compris contradictoire, ce qui nécessite une diversité de points de vue et de mobiliser des élus qui ne soient pas seulement les plus convaincus.

Ce temps constitue un moment fort dans la démarche puisque peu d'occasions - les élus l'expriment régulièrement - sont données pour évoquer la manière dont vivent les habitants.

LE CANEVAS DE RÉFLEXION : LES PRINCIPES

Le canevas de réflexion est destiné à nourrir les débats sur les questions sociales qui vous préoccupent. Élaboré sous forme de guide d'entretien - ce n'est pas un questionnaire - il a pour fonction de susciter une réflexion sur la situation sociale, de vous sensibiliser à des préoccupations qui ne sont pas toujours exprimées spontanément. Il permet aussi de construire une première représentation de la réalité sociale du territoire telle qu'elle est perçue par les élus. En aucun cas, l'objectif d'exhaustivité est recherché dans ce travail collectif.

DEUX PARTIES COMPOSENT CE CANEVAS AVEC DES RUBRIQUES SPÉCIFIQUES

PREMIÈRE PARTIE

LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

T ESTIMATIONS DES SERVICES, ÉTABLISSEMENTS, STRUCTURES, DISPOSITIFS ET ACTIONS, À VOCATION SOCIALE :

Il s'agit de relever tout ce que le territoire a pu développer en termes de ressources matérielles, immatérielles, humaines, trop souvent sous-estimées en termes d'impacts sociaux positifs :

- ▶ services aux familles et personnes âgées,
- ▶ activités de loisirs et d'animation,
- ▶ actions caritatives ou création d'une veille sociale organisée entre plusieurs associations,
- ▶ des permanences maintenues du côté des services publics,
- ▶ des transports à la demande,
- ▶ des actions en prévention santé etc...

Il est assez rare que les offres de formation soient mentionnées, pourtant susceptibles de soutenir l'insertion professionnelle.

Il s'agit aussi de repérer la présence des structures à vocation sociale, des partenariats engagés qui mériteraient d'être amplifiés au sein du territoire. L'émergence de ces ressources est le résultat de volontés locales dont il est intéressant de souligner leur caractère spécifique, et quelquefois méconnu par nombre d'élus. Pour vous, c'est l'occasion de noter collectivement ce qui contribue à l'attractivité du territoire et qui, potentiellement serait à mettre au service du futur projet social.

2 ESTIMATION DES PERSONNES-RESSOURCES, DES GROUPES ET DES RÉSEAUX

Dans cette rubrique, vous avez à identifier des groupes porteurs de nouvelles dynamiques locales, de collectifs qui œuvrent à améliorer la qualité de vie : comité des fêtes agissant pour l'accueil des nouveaux habitants, clubs sportifs, CCAS s'appuyant sur les circuits courts etc.

Il est possible aussi de relater des initiatives passées ou en cours portées par des personnes ou des groupes de personnes,

et qui participent à renforcer la vie sociale du territoire, les solidarités.

Ce travail de repérage vise ainsi à identifier le potentiel d'activités, d'initiatives de proximité, du secteur non marchand. En plus de répondre à un besoin concret, ces services contribuent à rapprocher bien souvent les générations et créer des liens sociaux (covoiturage par exemple).



DEUXIÈME PARTIE

LES DIFFICULTÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

1 ESTIMATION DES PERSONNES ET DES GROUPES EN DIFFICULTÉ

Il vous est demandé d'apporter un témoignage qualitatif au sujet des groupes d'habitants, des personnes seules pour lesquels vous percevez des difficultés sociales, d'accès à l'emploi, des besoins de soutien. Vos fonctions et places au cœur des sujets sociaux sur votre commune, vous amènent à être des observateurs, voire des liens entre les habitants et la collectivité, les services, les administrations.

Il s'agit de mettre à jour les situations de précarité préoccupantes : situations de surendettement pour des familles ou des personnes âgées, manque de ressources et difficultés à assumer les charges liées au logement, jeunes en recherche de solution de formation, d'emploi, problème de santé physique et psychologique etc.

L'estimation des conditions d'habitat plus ou moins précaires est aussi à relever. Ici, c'est pouvoir parler des abris de fortune, des situations d'errance pour des jeunes, des propriétaires impécunieux.

Les difficultés inhérentes à l'emploi sont également questionnées comme l'accès à l'emploi pour les personnes de plus de 50 ans, mais aussi leurs droits à la retraite, celui des personnes non qualifiées ou fragilisées par des années de chômage, des jeunes adultes dont l'accès à l'emploi se fait de plus en plus tardivement.

Les personnes en situation précaire suite à des ruptures (perte d'emploi, séparation, problème de santé) peuvent se manifester auprès de la mairie mais pas toujours. Certains maires expriment cette frange « invisible » de la pauvreté qui existerait sur leur territoire sans pouvoir l'appréhender entièrement.

Ce recueil qualitatif est établi dans le respect le plus strict de l'anonymat même si cette garantie peut sembler vaine dans certains endroits dans la mesure où les personnes se connaissent. Pourtant, malgré leurs conditions de vie qui se détériorent, nombre de ménages, de personnes se replient sur eux-mêmes, sans solliciter d'aide, pour éviter d'être stigmatiser.

2 ESTIMATION DES RISQUES D'AGGRAVATION SOCIO-ÉCONOMIQUES

Sans faire d'analyse prospective poussée, l'objectif est de relever des tendances, des futurs événements qui pourraient accentuer - ou pas - les difficultés relevées, et influencer le devenir du territoire.

En matière économique, l'estimation porte sur les risques de fermeture d'entreprise, la disparition du tissu artisanal et des commerces de proximité, d'exploitations agricoles etc.

Il s'agit à la fois d'apporter des éléments probants et d'en expliquer les raisons.

Par exemple, la non-reprise d'exploitations agricoles, existent-ils des raisons multiples, et quelles sont-elles ?

Tout aussi primordial, l'accès aux droits qui

suppose l'accès aux services publics. En effet, il n'est pas rare de voir les territoires ruraux confrontés aux risques de fermeture d'un bureau de poste ou disparition des permanences de service public.

L'estimation des risques d'aggravation est un exercice efficient car les élus possèdent la connaissance de leur territoire vis-à-vis des menaces potentielles qui pourraient générer des difficultés supplémentaires. Citons par exemple la fin d'activité du médecin généraliste, sans relève prévue et qui aura des répercussions pour l'ensemble de la population.

Ces risques ne doivent pas être sous-estimés, ou considérés comme des éléments « dont les générations à venir » devront se préoccuper.

CANEVAS DE RÉFLEXION : LE CONTENU

CANEVAS DE RÉFLEXION CONCERNANT LA VIE SOCIALE DU TERRITOIRE : L'ESTIMATION ET LE REGARD DES ÉLUS

Ce canevas de réflexion est destiné à nourrir la réflexion des élus de l'intercommunalité. Sous sa forme définitive (après avoir pris en compte vos remarques), il sera remis à chaque commune pour préparer la première rencontre intercommunale où seul(e)s les élu(e)s seront convié(e)s. Cette réunion, animée par Territoires Conseils, fonctionnera sous la forme d'ateliers à partir des constituants de la vie sociale présentés dans le canevas de réflexion. Dans chaque atelier, les informations sont collectées et, si nécessaire, débattues.

Dans un deuxième temps, et sous la forme d'une assemblée plénière, chaque atelier fera la synthèse de ses travaux, en présentant les éléments les plus significatifs, les consensus, les désaccords. Ce canevas de réflexion n'est donc pas un questionnaire à renseigner, mais un outil pour éveiller des questions, sensibiliser à des préoccupations pas toujours spontanées.

DEUX PARTIES COMPOSENT CE CANEVAS

1. NOS RESSOURCES

- ▶ ESTIMATIONS DES SERVICES, ÉTABLISSEMENTS, STRUCTURES, DISPOSITIFS ET ACTIONS, À VOCATION SOCIALE
- ▶ ESTIMATION DES PERSONNES-RESSOURCES, DES GROUPES ET DES RÉSEAUX

2. NOS DIFFICULTÉS

- ▶ ESTIMATION DES PERSONNES ET DES GROUPES EN DIFFICULTÉ
- ▶ ESTIMATION DES RISQUES D'AGGRAVATION SOCIO-ÉCONOMIQUES



NOS RESSOURCES

1 ESTIMATIONS DES SERVICES, ÉTABLISSEMENTS, STRUCTURES, DISPOSITIFS ET ACTIONS, À VOCATION SOCIALE :

Il s'agit de repérer les services rendus à la population, les permanences d'organismes extérieurs, et les structures sanitaires et sociales.

Pour chaque situation, il est important de préciser, si possible, le degré de satisfaction et l'évaluation de la pérennité du service.

SERVICES POUR LES FAMILLES, LES HABITANTS

- ▶ Relais assistantes maternelles, multi accueil, crèche, Maison d'Assistants Maternelles, accueil de loisirs, garderie périscolaire
- ▶ Regroupement pédagogique, restauration scolaire
- ▶ Aide aux devoirs, soutien scolaire
- ▶ Accueil Parents Enfants, Permanence d'écoute parent-ado
- ▶ Local jeune, club ado, espace jeunesse
- ▶ Portage de repas, visite à domicile
- ▶ Transport à la demande
- ▶ Service d'Aides à domicile, Service de Soins infirmiers à Domicile

*Indiquer qui porte ou gère le service : centre social, CCAS, associations
Pour chaque service identifié, préciser son périmètre d'intervention,
son bon fonctionnement ou inversement sa fragilité*

PERMANENCES D'ORGANISMES ET DE SERVICES SPÉCIALISÉS

- ▶ Maison de Services Aux Publics, France Services
- ▶ Pôle Emploi, Mission Locale, CPAM
- ▶ MSA, Circonscription d'action sociale, CAF
- ▶ Association pour l'Insertion par l'Emploi
- ▶ Offre de logement locatif : bailleurs sociaux et bailleurs privés
- ▶ Point Énergie, Association ou action contre le logement insalubre
- ▶ Autres



STRUCTURES SOCIALES ET ÉQUIPEMENTS SANITAIRES

- ▶ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et leurs actions
- ▶ Centre Médico-Social
- ▶ Centre Social agréé CAF
- ▶ PMI (Protection Maternelle et Infantile)
- ▶ Médecins généralistes, spécialistes, Maison médicale
- ▶ Associations caritatives
- ▶ Établissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT)
- ▶ Petite unité de vie, Logements Foyer pour personnes âgées, Résidence autonomie, EHPAD
- ▶ Autres

Indiquer également d'éventuelles opportunités, comme mises à disposition :

- ▶ De locaux communaux ou intercommunaux pour accueillir des permanences ou des activités
- ▶ Des véhicules (vélos électriques, deux roues motorisés, voitures ou mini-bus)
- ▶ Autres

2 ESTIMATION DES PERSONNES-RESSOURCES, DES GROUPES ET DES RÉSEAUX

STRUCTURES SOCIALES ET ÉQUIPEMENTS SANITAIRES

Il s'agit ici de repérer les personnes qui, dans leur cadre professionnel ou non, sont potentiellement susceptibles de s'engager dans un projet au service de la vie sociale du territoire :

- ▶ Professionnels du secteur de la santé et de l'éducation
- ▶ Artisans, employeurs ouverts à la formation et à la qualification notamment des jeunes
- ▶ Retraités
- ▶ Habitants porteurs d'idées et de projets
- ▶ Artistes, jeunes
- ▶ Autres

Il s'agit aussi de repérer des groupes, des projets innovants :

- ▶ Groupes mobilisés sur des thématiques sociales et culturelles
- ▶ Groupes ouverts à l'intégration des populations, à l'intergénérationnel
- ▶ Réseaux locaux d'entraide (ex covoiturage)
- ▶ Projets, initiatives originales développées sur le territoire, portés par des communes ou des associations
- ▶ Autres...

NOS DIFFICULTÉS

1 ESTIMATION DES PERSONNES ET GROUPES EN DIFFICULTÉ

Il s'agit ici de faire une évaluation quantitative et/ou qualitative des situations difficiles rencontrées par certaines personnes ou groupes d'habitants. (Cette évaluation se fait dans le respect de l'anonymat).

Difficultés liées à l'emploi

- ▶ Jeunes de moins de 26 ans en dehors des systèmes de formation et d'emploi
- ▶ Jeunes de plus de 25 ans allocataires du RSA
- ▶ Place de l'INTERIM dans le marché du travail local
- ▶ Chômeurs depuis plus d'un an
- ▶ Adultes allocataires du RSA
- ▶ Évaluation de l'importance du travail non déclaré

Difficultés sociales

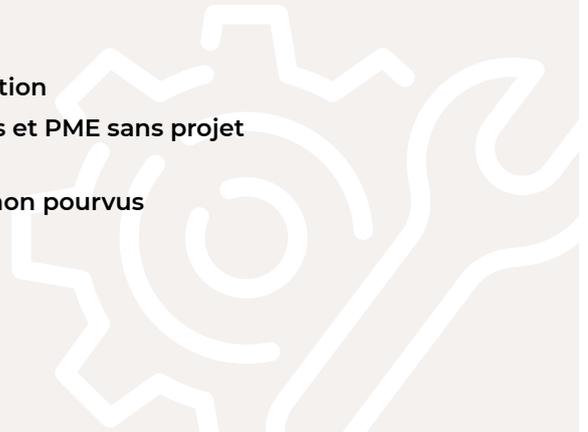
- ▶ Familles en difficultés (surendettement, etc.)
- ▶ Mères de famille seules avec enfant(s)
- ▶ Nouveaux arrivants à faibles revenus
- ▶ Nouveaux arrivants rencontrant des problèmes d'intégration
- ▶ Personnes isolées
- ▶ Problèmes de santé (physique, psychologique)
- ▶ Problème d'illettrisme
- ▶ Problème d'accès aux loisirs, y compris les vacances
- ▶ Autres situations (à préciser)

2 ESTIMATION DES RISQUES D'AGGRAVATION SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

Il s'agit ici de pointer de futurs événements qui pourraient précariser la vie sociale et des situations constituant de véritables enjeux pour l'avenir du territoire :

Dans le domaine économique

- ▶ Exploitation agricole menacée de disparition
- ▶ Emplois menacés de disparition : artisans et PME sans projet de reprise ou en difficulté
- ▶ Emplois agricole, artisanal ou industriel non pourvus



OUTILS

Dans le domaine des services

- ▶ Commerce menacé de disparition
- ▶ Départ de professionnels de santé (médecin, kyné, infirmière)
- ▶ Association assurant des services à la population et se trouvant en difficulté

Dans le domaine des services publics

- ▶ Présence de services publics menacés (bureau de Poste, Perception, Gendarmerie)
- ▶ Situation des écoles (risque de fermetures, obligation de se regrouper ou de revoir les RPI)
- ▶ Situation dans le ou les collèges/lycées
- ▶ Évolution des demandes d'aides sociales auprès des CCAS

Dans le domaine de l'habitat

- ▶ Augmentation du nombre de logements insalubres (habités ou vacants)
- ▶ Le devenir des résidences secondaires
- ▶ Peuplement des logements sociaux (vieillesse des locataires, nouveaux arrivants)
- ▶ Évolutions démographiques du territoire

Si votre communauté de communes a connu une extension de son territoire, quelles sont, de votre point de vue, les incidences négatives concernant la vie sociale des habitants ?

À L'ISSUE DE CE TEMPS D'AUTODIAGNOSTIC RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Le lendemain, le comité de pilotage se retrouve pour préparer la rencontre prévue avec les professionnels de l'action sociale, les associations, les institutionnels et toutes structures ou personnes-ressources dont le témoignage est estimé utile.

Sur la base des informations collectées lors de la réunion qui a rassemblé les élus, le comité de pilotage établit une liste d'acteurs locaux - environ 12 personnes - dont le témoignage contribuera à approfondir l'autodiagnostic. Pour cela, il est primordial d'avoir des personnes qui sont impliquées ou travaillent directement sur le territoire afin d'apporter un éclairage en rapport avec « leur connaissance du terrain ». En dehors des acteurs relevant directement de l'action sociale, d'autres personnes peuvent elles aussi contribuer à consolider l'autodiagnostic en raison de leurs compétences spécifiques.

À titre d'exemples, les comités de pilotage ont pu inviter : un médecin pour évoquer la situation sanitaire, la gendarmerie pour les questions de sécurité, de délinquance ; le conseiller principal d'éducation pour évoquer la vie des jeunes au collège, le lien avec les familles, les enjeux du décrochage scolaire.

Le témoignage de ces personnes contribue, très souvent, à fournir des informations riches, et complémentaires à celles des élus locaux.



TABLEAU DE BORD DE LA PHASE 1 :

ESTIMATION RÉALISÉE PAR LES ÉLUS DE CHAQUE COMMUNE SUR LA BASE D'UN CANEVAS DE RÉFLEXION

Durée : deux mois environ.

THÈMES

- ▶ Les ressources (les personnes et les groupes).
- ▶ Les handicaps (les difficultés et les risques d'aggravation).

MODALITÉS

- ▶ Réunions intercommunales dans un premier temps.

- ▶ Préparation de synthèse thématique et cartographique à partir des comptes rendus des réunions communales.
- ▶ Organisation d'une soirée intercommunale.
- ▶ Participants : conseillers communautaires et municipaux.
- ▶ Réalisation d'un compte rendu synthétique de la réunion intercommunale.

DEUXIÈME PHASE

CONSOLIDATION DE L'AUTODIAGNOSTIC SOCIAL PAR LES ACTEURS LOCAUX

INVITATION DES ACTEURS LOCAUX

Cette seconde phase constitue un temps inédit, rarement organisé sous la forme proposée par Territoires Conseils. Un soin tout particulier est nécessaire pour inviter les acteurs locaux. En effet, il est important que du temps soit pris par les membres du comité de pilotage pour expliciter la démarche auprès des acteurs choisis. Des contacts préalables peuvent être noués avec les acteurs de l'action sociale dans le cas de faibles coopérations ou si un déficit d'incompréhension persiste au sujet du processus.

Les acteurs locaux, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, sont invités à présenter, devant les élus, une contribution qualitative pour laquelle ils devront mettre en relief les enjeux majeurs de leur secteur d'intervention. Plus précisément, dans un laps de temps limité (10 mn environ), ils doivent parler de « l'objet » pour lequel ils interviennent (le public accompagné ou le domaine d'intervention) - et non des dysfonctionnements techniques ou des aides financières.

Les statistiques, l'étiquetage des personnes selon leurs difficultés socio-économiques en catégories administratives sont des indicateurs statiques.

L'essentiel est de comprendre les pratiques, les comportements, les besoins et les dynamiques qui se jouent sur le territoire. Affirmer que le territoire compte 18 % de familles monoparentales dont la moitié travaille à temps plein ne veut pas dire grand-chose. En revanche, il vaut mieux savoir si elles éprouvent des difficultés de modes d'accueil pour accéder à l'emploi, si des souhaits de formation n'ont pu aboutir en raison de l'éloignement des centres de formation, si les enfants participent aux activités culturelles et sportives et si elles arrivent à payer les frais de scolarité.

Exprimer cette demande qualitative n'est pas un exercice toujours aisé pour les intervenants, plus habitués à rendre compte de leurs activités sous forme de rapports, à prédominance quantitative.

Lorsque l'objectif demandé est atteint, la richesse des témoignages permet aux participants d'entendre des faits sociaux ancrés, non plus à partir d'une logique catégorielle liée à un public cible, mais relevant d'une approche territoriale. Une personne peut être au RSA mais elle est d'abord habitante d'un village, d'une intercommunalité.

ECOUTE DES ACTEURS LOCAUX

L'ensemble des élus ayant participé aux réunions communales sont conviés, comme le conseil communautaire. Les élus sont en position d'écoute, sans que soit proposé un temps de débat. Ils ont pour consigne d'identifier, de noter des éléments qui constituent leur propre rapport.

Au regard des témoignages des acteurs locaux, l'objectif est de mesurer les écarts et les points de rapprochements avec les constats des élus pour les étayer.



TABLEAU DE BORD DE LA PHASE 2 :

CONSOLIDATION DE L'ESTIMATION DES ÉLUS

Les principaux acteurs locaux complètent le témoignage des élus.

Le groupe de pilotage joint chaque acteur pour lui présenter la démarche. En cas d'accord, une lettre d'invitation lui est adressée ainsi qu'une note pour structurer son intervention valorisant les aspects qualitatifs de la situation du territoire.

Délai : maximum un mois après la réunion des élus.

- ▶ Inviter des acteurs à une réflexion globale couvrant l'ensemble des aspects de la vie sociale d'un jeune dans une vision transversale (sport, culture, éducation, orientation, santé, emploi, formation, prévention, sécurité, action sociale...)
- ▶ En 1^{ère} partie de soirée, les élus écoutent le témoignage des acteurs locaux invités.
- ▶ Une fiche « d'écoute active » est à la disposition des élus.
- ▶ En 2^e partie de soirée, les élus débattent entre eux et confrontent leurs propres regards avec celui des acteurs.
- ▶ Réalisation éventuelle d'entretiens complémentaires.
- ▶ Réalisation d'un compte rendu synthétique des contributions qualitatives.

A l'issue de ce temps de consolidation de l'autodiagnostic social : Réunion du comité de pilotage

Le comité de pilotage se retrouve le lendemain en présence des animateurs de Territoires Conseils.

Les élus ont recueilli des informations qu'ils ont à évaluer pour constituer un projet social intercommunal. Les informations devront être triées, recoupées puis synthétisées jusqu'à la détermination de plusieurs priorités en termes d'orientations sociales.

Deux réunions de travail au moins, sont à prévoir. **Territoires Conseils fournit un guide aux élus pour les aider à formaliser la synthèse.**

Le rôle du comité de pilotage est de porter un débat en son sein sur les arbitrages à opérer pour élaborer des orientations sociales qu'il considérera incontournables à l'aide des axes de travail qui permettront de les décliner. À ce niveau-là de la

démarche, il n'est pas nécessaire de fixer d'emblée des projets à réaliser. Les orientations sociales vont aider à structurer une politique sociale intercommunale. L'intercommunalité pourra affirmer une maîtrise d'ouvrage sociale et solliciter les partenaires pour accompagner la mise en œuvre des projets.

Présents tout au long du processus, les animateurs de Territoires Conseils le sont encore davantage à ce moment précis de la démarche. À l'aide des différents « matériaux » recueillis, ils prennent un temps de réflexion, pour analyser et approfondir les constats posés par les acteurs.

Ainsi, pour aider le comité de pilotage à structurer sa réflexion, ils font plusieurs propositions d'orientations sociales et d'axes de travail, relèvent les projets suggérés lors des travaux. Pour les animateurs de Territoires Conseils, le fait d'être extérieur au territoire, facilite l'analyse des constats partagés et la mise en perspective des enjeux sociaux.

TROISIÈME PHASE :

RESTITUTION AVEC LA PRODUCTION D'UNE SYNTHÈSE AU SERVICE D'UN PROJET SOCIAL INTERCOMMUNAL

Le comité de pilotage réalise une synthèse générale et organise une réunion de restitution.

La confrontation des points de vue des différents acteurs sur la situation sociale du territoire permet de mettre en évidence des « faits marquants » pour :

- ▶ Se doter d'une représentation du territoire en posant des hypothèses de compréhension des caractéristiques socio-économiques majeures ;
- ▶ Déterminer les enjeux sociaux sur lesquels des changements sont possibles en reliant les ressources disponibles et les difficultés qui freinent le développement du territoire ;
- ▶ Poser des axes de travail assortis des orientations sociales, avec si possible des pistes d'actions ;
- ▶ Organiser la maîtrise d'ouvrage sociale, c'est-à-dire mettre en place les moyens qui permettront de l'animer ;

Pour ce dernier point, l'exposé du travail de synthèse en réunion plénière est primordial dans la mesure où les orientations sociales sont soumises à un débat public. Toutefois, cette réunion de restitution reste dans un cadre d'échange, de proposition d'orientation et de partenariat. Elle n'engage pas les décisions qui seront prises ultérieurement par le conseil communautaire. (Voir en annexe, 3 exemples de supports de restitution)

TROISIÈME PARTIE

RETOUR D'EXPÉRIENCES

**1 • L'AVANT ET L'APRÈS LOI NOTRE :
ÉVOLUTION DES DÉMARCHES D'APPUI
DURANT LE MANDAT 2014/2020**

**2 • 12 FICHES SYNTHÈSES PRÉSENTANT
LES RÉSULTATS DE LA DÉMARCHE**

1 | RETOUR D'EXPÉRIENCES

L'AVANT ET L'APRÈS LOI NOTRe

Évolution des démarches d'appui durant le mandat 2014/2020

La Loi NOTRe, Nouvelle Organisation Territoriale de la République, votée par le législateur durant l'été 2015, a profondément marqué le mandat 2014 – 2020.

En instituant ce qui était jusqu'alors la « volonté » des élus et des territoires de redéfinir le périmètre de l'intercommunalité, l'État a imposé des regroupements et des fusions d'intercommunalités, pour une partie contre l'avis des élus locaux.

L'idée que le « grand » est fort et simplifierait la gestion tout en permettant des économies d'échelle a prédominé. La vision parisienne du fonctionnement territorial et communal a été largement critiquée.

La démarche d'appui de Territoires Conseils s'est trouvée particulièrement impactée dès 2016 par des demandes ayant pris leurs sources dans ces transformations territoriales. Les intercommunalités rurales, priorités de Territoires Conseils, ont été souvent impactées par des fusions de communautés de communes imposées, transformant des périmètres correspondant souvent aux anciens cantons, en de vastes territoires dont la logique de « bassin de vie » avait en partie disparu.

Le mandat des élus locaux s'est alors transformé en casse-tête et l'appui et le regard extérieur tel que le propose Territoires Conseils a été fort sollicité, y compris dans les derniers mois du mandat.

Pour ce qui concerne les politiques sociales intercommunales, dont la compétence stipule qu'elles reposent exclusivement sur la définition de l'intérêt communautaire, les fusions territoriales ont obligé les élus à regarder à la loupe ce que chaque territoire historique avait entrepris en la matière depuis l'origine de leur mise en place. Évidemment, pas un seul, y compris lorsqu'ils sont limitrophes, n'avait fonctionné, géré, ni défini ses politiques sociales de la même façon.

Durant le travail avec les élus, Territoires Conseils a vu les questionnements, les orientations politiques se tourner sur le pilotage, le rôle de l'intercommunalité sur l'assemblage non seulement des actions, mais aussi sur le (re)positionnement des acteurs locaux (associatifs, institutionnels, services internes).

Le paysage s'est complexifié, pour les élus et leurs équipes, et ce sur l'ensemble des politiques territoriales. Le nombre d'élus a diminué, celui des réunions a augmenté aux ordres du jour fleuves. Les déplacements sont devenus souvent de plus en plus longs et démotivants pour les élus communautaires qu'ils soient retraités, ou encore en activité professionnelle.

Ce qui fait une des caractéristiques du monde rural, la proximité des relations, le rôle intégré des élus sur la vie sociale du territoire, a été fragilisé. Le risque majeur est de voir les collectivités transformées en petites technostructures pilotées par les seuls techniciens, permanents et à même de mieux s'adapter aux logiques administratives de plus en plus prégnantes dans la mise en œuvre des politiques locales.

À l'inverse, la vocation de la démarche d'appui de Territoires Conseils est de donner aux élus la possibilité d'organiser un travail de réflexion entre eux, pour que leur fonction, dont le but ultime est d'avoir une vision pour l'avenir de leur territoire, se retrouve portée par leur projet politique et les orientations qui en découlent.

Vous trouverez, dans les pages suivantes, douze fiches synthèses de la démarche Politique sociale intercommunale réalisée entre 2015 et 2020.

2 | POLITIQUE SOCIALE ET INTERCOMMUNALITÉS

Présentation de douze fiches synthèses de la démarche « Politique jeunesse et intercommunalités » réalisée avec des intercommunalités entre 2015 et 2019

▶ CC FLANDRE LYS - 59 ET 62	45
▶ CC AUBRAC, CARLADEZ ET VIADÈNE - 12	47
▶ SYNDICAT MIXTE AVANT PAYS SAVOYARD - 73	49
▶ CC OUST BROCÉLIANDE - 56	51
▶ CC DRONNE ET BELLE - 24	53
▶ CC MAYENNE COMMUNAUTÉ - 53	55
▶ CC DU PILAT RHODANIEN - 42	57
▶ CC PONTIVY COMMUNAUTÉ - 56	59
▶ CC VIE ET BOULOGNE - 85.....	61
▶ CC DU HAUT ALLIER - 43	63
▶ CC GRAND ARRAS - 62	65
▶ CC NORD EST BÉARN - 64	67



CONTEXTE

40 239 habitants (2019)

Créée en 1992, elle a démarré composée de 4 communes pour arriver à 8 aujourd'hui :

- 4 du Département du Nord (59)
- 4 du Département du Pas de Calais (62)

CALENDRIER DU DÉROULEMENT

28 MARS 2017
présentation de la démarche aux élus

16 OCTOBRE 2017
Soirée Ateliers Ressources et difficultés réunissant des élus

27 NOVEMBRE 2017
Soirée de témoignages des acteurs locaux et institutionnels

- Mission Locale de Flandre Intérieure · PLIE du Nord · PLIE du Pas de Calais · Lycée Val de Lys
- Service Mobilité CCFL · Services d'Action sociale du Département du Nord pour l'autonomie, l'insertion professionnelle et la lutte contre les exclusions
- le Pôle enfance-jeunesse et familles · Services d'action sociale du Département du Pas de Calais · les 3 Centres sociaux représentés par l'un d'entre eux · les 8 CCAS représentés par l'un d'entre eux · EHPAD · ADMR · PAD accès aux droits

14 MARS 2018
Restitution de la démarche en plénière (élus et acteurs locaux et institutionnels)

LES AXES STRATÉGIQUES :

1 – ORGANISER LE MAILLAGE ET LA COORDINATION DE LA POLITIQUE SOCIALE INTERCOMMUNALE

Les enjeux

- ▶ Faciliter les coopérations
- ▶ Développer un maillage territorial
- ▶ Organiser des espaces communs

Les orientations

- ▶ Permettre à l'échelon intercommunal de coordonner, mailler, compléter, accompagner, communiquer, informer : permettre une vision claire, donner des orientations, prioriser, créer une dynamique positive
- ▶ La CCFL pourrait prendre une « maîtrise d'ouvrage social », qui permettrait cette coordination et garantirait un développement social local pérenne (meilleure territorialisation des projets), dans sa globalité.
- ▶ Il paraît fondamental :
 - de **maintenir les espaces de proximité** (CCAS),
 - de **continuer ensemble** (acteurs et élus) cette réflexion permettant la mise en place de cette dynamique sociale
 - de bien définir la **notion de « développement social »** en réfléchissant à l'offre de services à apporter à une population
- ▶ **CONCRÈTEMENT** : la création d'un CIAS

2 – ENSEMBLE, IMPULSER UNE RÉNOVATION DES PRATIQUES D'ACTION SOCIALE, POUR RÉDUIRE LES PRÉCARITÉS, EN DÉVELOPPANT LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS (Y INCLURE LE VOLET JEUNESSE)

Les enjeux

- ▶ Rénover les modes de communication, changer les regards sur ...
- ▶ Développer le pouvoir d'agir des habitants (approche globalisée), recenser
- ▶ S'appuyer sur des expérimentations réussies, recréer du lien
- ▶ Privilégier une démarche d'émancipation des personnes à celle d'assistantat
- ▶ Développer le pouvoir d'agir des jeunes, mettre en place des actions d'éducation (décrochage scolaire), d'apprentissage, de formation
- ▶ Agir sur la problématique de la mobilité, de la fracture numérique

Les orientations

- ▶ Communiquer de manière positive et dynamique sur les politiques d'accompagnement
- ▶ Créer un lieu d'information permettant la connaissance des dispositifs, des aides, des ressources
- ▶ Procéder à un état des lieux des dispositifs existants, par public ; créer un répertoire des acteurs sociaux
- ▶ Créer du lien intergénérationnel, utiliser le canal des jeunes pour toucher les parents
- ▶ Agir sur la problématique de la mobilité, de la fracture numérique

3 – FAIRE DE LA SANTÉ UN LEVIER MAJEUR DE L'INSERTION SOCIALE DES HABITANTS

Les enjeux

- ▶ Poursuivre la dynamique initiée concernant l'offre de soins (télémédecine, offres de proximité, qualité et diversité des offres)
- ▶ Réfléchir autour des problématiques de la « Santé mentale » et du « Handicap » : pas ou peu de consultations de proximité (problématique de la mobilité), pas ou peu de lieux d'accueil, pas ou peu d'accompagnement des familles
- ▶ Assurer un maillage et une coordination territoriale de Santé
- ▶ Favoriser une distribution équitable des déterminants de Santé (éviter que les inégalités sociales ne se transforment en inégalités sociales de santé)

Les orientations

- ▶ Poursuivre le travail initié par le Pôle Santé Flandre Lys : leviers de prévention et de coordination
- ▶ Poursuivre la réflexion avec les partenaires
- ▶ Créer ou développer des Maisons de Santé sur le territoire Flandre Lys

COMMENTAIRES ET ENJEUX MAJEURS

La Communauté de communes de Flandre Lys est située sur deux départements, le Nord et le Pas de Calais. Cette situation, si elle vient complexifier l'offre institutionnelle, n'a pas empêché de la reconnaître comme un territoire cohérent du point de vue du bassin de vie.

■ *La volonté des élus du territoire portait sur le besoin de redéfinir et mieux porter une politique sociale communautaire. La création d'un CIAS avait été envisagée, mais elle inquiétait certains élus qui voyaient là une mainmise de la prérogative sociale des communes leur être enlevée.*

■ *La démarche s'est donc fondée sur l'approfondissement des questions sociales posées sur le territoire. En effet, au fur et à mesure de l'avancée du travail de diagnostic réalisé par les élus, est apparue une vraie méconnaissance de la réalité de vie et des situations de précarité des habitants. La « culture d'aide sociale » propre à l'histoire industrielle de ces deux départements laisse peu de place au recul nécessaire pour des formes nouvelles d'intervention sociale.*

Au final, la démarche a posé un cadre renouvelé pour l'approche des questions sociales.

■ *Les élus s'en sont emparés avec volonté jusqu'à la décision de créer un CIAS comme portage politique et technique de leur projet social.*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**AUBRAC, CARLADEZ
ET VIADÈNE - 12**



CONTEXTE

10 279 habitants (2016)

21 communes

Création de la CC au
1^{er} janvier 2017

Issue de la fusion
de 3 Communautés
de communes

Le siège est à
Laguiole 12210 – Aveyron -

CALENDRIER DU DÉROULEMENT

19 AVRIL 2017

Présentation de la
démarche aux élus
du territoire

10 OCTOBRE 2017

Soirée Ateliers
Ressources et difficultés
réunissant des élus

29 NOVEMBRE 2017

Soirée de témoignages
des acteurs locaux et
institutionnels

· Les ADMR, réseau de santé, CPE de
collège, mission locale, Relais emploi,
une association culturelle, les
multi-accueil, les centres de loisirs
(Familles Rurales), action sociale du
Département, travailleur social MSA.

17 MAI 2018

Restitution de la
démarche en plénière
(élus et acteurs locaux
et institutionnels)

LES AXES STRATÉGIQUES :

1 – DEMOGRAPHIE : MAINTENIR ET ACCUEILLIR LES POPULATIONS

- ▶ Accueillir de nouvelles populations
- ▶ Veiller à la cohésion d'ensemble des populations sur le territoire
- ▶ Résoudre le problème de lien social et rompre l'isolement

Orientations :

- ▶ Maintenir et développer les services publics
- ▶ Favoriser la prise de contact entre la population locale et les nouveaux habitants

2 – DYNAMIQUE : ACCOMPAGNER LA VITALITÉ DE LA VIE SOCIALE

- ▶ Vitaliser le territoire pour le rendre attractif
- ▶ Révéler le potentiel territorial

Orientations :

- ▶ Améliorer et soutenir l'offre de logement et d'habitat
- ▶ Favoriser et construire une vision dynamique du territoire
 - À travers la jeunesse, l'animation locale, l'activité physique, la culture
- ▶ Lutter contre la fracture numérique
- ▶ Maintenir et promouvoir l'apprentissage

3 – ATTRACTIVITÉ : COORDONNER, CONSOLIDER ET CRÉER DES SERVICES

- ▶ Travailler à la mise en œuvre d'un réseau dynamique et innovant de transport afin d'éviter l'exclusion et l'isolement
- ▶ Accompagner les initiatives pour lutter contre la polarisation et soutenir la proximité

Orientations :

- ▶ Créer des réseaux de déplacement en fonction des besoins, des territoires
 - Mobilité pour la vie quotidienne
 - Mobilité pour l'accès à la culture et aux loisirs
 - Mobilité pour la santé
 - Mobilité pour la gestion administrative
- ▶ Mener un travail en complémentarité avec le Parc Naturel Régional

COMMENTAIRES ET ENJEUX MAJEURS

La démarche fait ressortir des éléments propres à la géographie du territoire, à la nouvelle constitution territoriale, et à la situation générale de retrait des administrations et services publics des territoires ruraux.

- *On retrouve également un fait : la vie sur l'Aubrac est plutôt de bonne qualité, les habitants vivant en phase avec les caractéristiques du territoire à dominante rurale et d'élevage.*
- *Un constat est fait : les gens qui viennent ne restent pas, ce qui entraîne une problématique aiguë de dépression démographique. Plusieurs problèmes : manque de main-d'œuvre pour les métiers agricoles, et de l'artisanat. Les emplois saisonniers sont majoritairement occupés par la population locale. Les hivers sont longs, et la neige encore abondante. Il faut être très motivé pour supporter cette saison où l'isolement est fréquent.*
- *L'offre de formation très limitée oblige les jeunes à des déplacements importants pour poursuivre leur cursus.*
- *Sur ce type de territoire, il y a obligation à des projets très intégrés : projet global territorial, transversal, les élus devront travailler sur tous les sujets en même temps. En ce sens, les attentes de partenariat avec le Parc Naturel Régional sont fortes et les réponses attendues seront déterminantes.*

SYNDICAT MIXTE
AVANT PAYS SAVOYARD - 73



CONTEXTE

Un syndicat de Pays regroupant les adhésions de **3 Communautés de communes a été créé en 1995 (SMAPS).**

À l'origine, **3 districts** à vocation économique transformés en Communauté de communes en 2000. Il regroupe **36 communes** :

- La CC de Yenne
13 communes – **7 300 habitants**
- La CC Val de Guiers
13 communes – **12 000 habitants**
- La CC du Lac d'Aiguebelette
10 communes – **5 300 habitants**

CALENDRIER DU DÉROULEMENT

3 NOVEMBRE 2016

présentation de la démarche aux élus du territoire

06 AVRIL 2017

Soirée Ateliers Ressources et difficultés réunissant des élus

29 MAI 2017

Soirée de témoignages des acteurs locaux et institutionnels

· Pôle santé · Mission Locale · CPE Collège
· Pôle emploi · coordinateur animation jeunesse Val de Guiers · Assistante sociale de secteur du Département · Association multi culturelle et sociale « Le chat aux grandes oreilles » · Association de développement social « La Fourmilienne »
· Associations caritatives · Directrice EHPAD de Pont de Beauvoisin -

9 OCTOBRE 2017

Restitution de la démarche en plénière (élus et acteurs locaux et institutionnels)

Le Syndicat a souhaité engager une démarche sur l'ensemble du territoire afin de donner une certaine vitalité aux politiques sociales portées par les différentes collectivités –
Au final, la CC du Lac d'Aiguebelette n'a pas souhaité participer à la démarche.

LES AXES STRATÉGIQUES :

1 – LA MOBILITÉ

- ▶ Faire connaître et déployer
 - Conventionner avec des structures existantes
 - Sensibiliser, expérimenter, faire découvrir

2 – LE LOGEMENT

- ▶ Développer de nouveaux modèles d'habiter pour offrir un parcours résidentiel pour tous
 - Besoin d'hébergements d'urgence – articulé avec des gîtes ou chambres d'hôte

3 – LE MAILLAGE DES ÉQUIPEMENTS (MSAP, MAISONS DE SANTÉ, ACCÈS NUMÉRIQUE, ...)

- ▶ Créer un collectif territorial de cohésion sociale
- ▶ Développer des espaces d'accueil pour l'accès au numérique

4 – LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE ET DE LA MISE EN RÉSEAU

- ▶ Organiser la gouvernance

COMMENTAIRES ET ENJEUX MAJEURS

L'Avant Pays Savoyard, comme son nom l'indique, n'est pas un EPCI, mais un syndicat mixte, portant des projets communs à trois intercommunalités constituées en communautés de communes.

■ *Reflet de la difficulté de passer d'une entité à une autre sans qu'un projet partagé en initie le déclenchement, le syndicat n'a pas validé sa transformation en communauté de communes. Cette réticence à la fusion a probablement été motivée par la richesse touristique très caractéristique de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette lui donnant une identité « à part ». La CC ne s'est pas engagée dans la démarche avec les deux autres CC, en partie pour cette raison, et par la forte relation existante entre cette intercommunalité et un centre social « institué ». La Loi Montagne a permis de maintenir le statu quo.*

■ *C'est donc sur un territoire partiellement acteur d'un nouveau projet social que le travail a été réalisé.*

■ *Territoire très dynamique en matière de création de services à la population sur la période de 1998 à 2008, on assiste à une forme d'institutionnalisation des structures qui ont perdu en créativité et en souplesse d'intervention.*

■ *C'est donc sur la vitalité des initiatives locales, mais aussi sur l'adaptation des services existants que les enjeux ont été déterminés.*



CONTEXTE

Près de
40 000 habitants (2019)

26 communes

Elle regroupe
3 ex-communautés
de communes : Guer,
La Gacilly, Malestroit

2017 : création
de la Communauté
de Communes de Oust
Brocéliande

CALENDRIER DU DÉROULEMENT

16 MAI 2019

Présentation de la
démarche aux élus
du territoire

5 SEPTEMBRE 2019

Soirée Ateliers Ressources
et difficultés réunissant
des élus

14 OCTOBRE 2019

Soirée de témoignages
des acteurs locaux
et institutionnels

• Espace Jeunes (Centre Social
de Guer) • CPE Collège • Missions
Locales Ploërmel et Redon • SSIAD
Carentoir • ADMR • CCAS de Guer
• CMS Développement social et
territoires Département • MSAP • ESAT.

27 JANVIER 2020

Restitution de la
démarche en plénière
(élus et acteurs locaux et
institutionnels)

LES AXES STRATÉGIQUES :

1 – MAILLAGE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

2 – RÔLE D'ANIMATION /COORDINATION DE LA POLITIQUE SOCIALE, AVEC POUR MISSIONS :

- ▶ L'observatoire de la vie sociale
- ▶ Le recensement de ce qui existe
- ▶ L'animation et le lien entre les acteurs locaux
- ▶ La réalisation d'une charte
- ▶ La communication et l'information à la population
- ▶ La veille de territoire sur des situations ou publics spécifiques

3 – LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT ET FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES

- ▶ Permettre une plus grande mobilité
- ▶ Lutter contre la fracture numérique
- ▶ Repérer et identifier les situations à risque

4 – PILOTER, ORGANISER L'ACCÈS À LA SANTÉ POUR TOUS

- ▶ Attirer des médecins sur le territoire
- ▶ Mieux faire connaître l'offre de services existante notamment dans le secteur de la santé mentale
- ▶ Maintenir et développer une offre hospitalière (publique et privée) de qualité

5 – REPENSER LA POLITIQUE SOCIALE DU TERRITOIRE AVEC UNE GOUVERNANCE DE L'ACTION SOCIALE INTERCOMMUNALE

- ▶ Regrouper les services publics afin d'uniformiser et développer la réponse à l'usager tout en maintenant un lien de proximité
- ▶ Créer un CIAS pour porter les SAAD et le portage des repas à domicile
- ▶ ALSH - Tendre à une uniformisation des fonctionnements et des tarifs afin de proposer une offre complète et cohérente sur le territoire
- ▶ Structures d'aide sociale – permettre un accès équitable pour les habitants du territoire

COMMENTAIRES ET ENJEUX MAJEURS

La demande d'appui à Territoires Conseils a été faite dans l'objectif d'engager un travail de diagnostic social et de projection d'orientation par et pour les élus communaux et communautaires de la Communauté de Communes de Oust Brocéliande avant les élections municipales de mars 2020.

■ *En effet, le calendrier de la démarche était resserré sur le second semestre de 2019.*

■ *Des ateliers entre élus du territoire ont été organisés courant du deuxième trimestre 2019. Par pôles secteurs géographiques cohérents, la démarche a permis de faire émerger des points de fragilité sur lesquels les élus ont défini leurs priorités : la jeunesse, l'accompagnement des précarités et des personnes handicapées, le maintien à domicile.*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DRONNE ET BELLE - 24



CONTEXTE

11 337 habitants (2019)

31 communes à l'origine,
puis 16 communes
depuis la fusion entre
communes

Brantôme 3 702 habitants
(2017)

2010 - fusion de
3 Communautés de
Communes : CC du
Brantômois, CC du Pays de
Champagnac en Périgord,
CC du Pays de Mareuil en
Périgord fondées en 2010.

CALENDRIER DU DÉROULEMENT

22 JANVIER 2019

Présentation
de la démarche
aux élus du territoire

3 JUIN 2019

Soirée Ateliers
Ressources et difficultés
réunissant des élus

13 JUIN 2019

Soirée de témoignages
des acteurs locaux
et institutionnels

• Animatrice RAM et responsable
• Crèche • Accueil de Loisirs • Mission
Locale • Association d'insertion
ALAIJE • Centre Social RUBAN VERT •
les secrétaires de mairie
• Restos du Cœur • SSIAD • CIAS
• OPAH • Assistantes sociales MSA et
DEPARTEMENT

17 OCTOBRE 2020

Restitution de la
démarche en plénière
(élus et acteurs locaux et
institutionnels)

LES AXES STRATÉGIQUES :

1 – REFONDER UN PROJET ÉDUCATIF POUR LES JEUNES DE 0 À 14 ANS

- ▶ Renforcer la cohérence de la politique d'accueil scolaire
 - Harmoniser les charges entre les différents pôles scolaires
- ▶ Faciliter l'accès des familles aux services périscolaires
- ▶ Accompagner et soutenir la parentalité
 - Rendre itinérant le dispositif d'accueil enfants-parents
 - Créer un réseau parentalité

2 – PORTER UNE POLITIQUE JEUNESSE ET JEUNES ADULTES SUR LE TERRITOIRE

- ▶ Faciliter la mobilité des jeunes ou futurs adultes
 - Accompagner l'accès au permis de conduire
 - Rendre plus efficace la plateforme mobilité
- ▶ Faciliter l'accès à l'autonomie et au premier logement
- ▶ Créer des points d'information facilement identifiables
 - Créer un PIJ, le rendre itinérant
- ▶ Favoriser l'accès aux équipements sportifs et de loisirs
- ▶ Rendre lisible l'information et faciliter la communication
 - Améliorer le site internet de la collectivité

3 – REPENSER LE SERVICE AUX PUBLICS ET L'ACCÈS AUX DROITS

- ▶ Repenser la mutualisation des ressources
 - Accentuer la formation des médiateurs, des secrétaires de mairie
- ▶ Redonner au CIAS sa fonction première
 - Aide sociale légale
 - Aides aux publics précaires

COMMENTAIRES ET ENJEUX MAJEURS

Bien que la fusion des 3 communautés de communes date de 2010, le territoire a continué à fonctionner en 3 pôles historiques. L'organisation des services à la population a évolué dans cette logique.

■ *La démarche a permis aux élus d'identifier des fragilités liées au manque d'harmonisation de l'offre de services en général, créant des déséquilibres territoriaux. En parallèle, elle a mis en évidence la nécessité de renforcer les coordinations des politiques sociales communautaires et communales, mais aussi les solidarités entre les secteurs géographiques de la communauté de communes, les échanges de pratique.*

CONTEXTE

Créée le 1^{er} janvier 2016
suite à la fusion de
**2 Communautés
de communes :**
- La CC du Pays de Mayenne
- La CC Le Horps-Lassay

Elle regroupe
33 communes

Elle compte
39 000 habitants
Mayenne en est la ville
centre avec **12 840
habitants** (2017)

CALENDRIER DU DÉROULEMENT

17 DÉCEMBRE 2018

Lancement d'une réflexion
réunissant les élus au
sein d'un Comité de
Pilotage de la démarche
- Un travail de diagnostic
social par pôles avait
été réalisé au terme duquel
le Comité de pilotage a
sollicité Territoires
Conseils : nécessité d'avoir
un tiers extérieur neutre.

18 MARS 2019

Soirée de témoignages
des acteurs locaux et
institutionnels

· Mission Locale départementale
· Copainville et Ethique 53 (Foyer
d'hébergement et FJT - chantier
d'insertion) · Centre social « Les
possibles » · Université du Temps
Libre sur le vieillissement de la
population · ADMR · Les Restos du
Cœur · Épicerie sociale de Mayenne
· Centre Hospitalier Nord Mayenne
· MSAP Lassay · Pôle Emploi ·
Circonscription d'action sociale du
Département -

16 SEPTEMBRE 2019

Restitution de la démarche
en plénière (élus et acteurs
locaux et institutionnels)

LES AXES STRATÉGIQUES :

1 – BIEN VIEILLIR : POUR UNE MAÎTRISE D'OUVRAGE DU BIEN VIEILLIR

- ▶ Affirmer le rôle de Mayenne communauté dans le parcours résidentiel des personnes âgées (cohérence, diversité) aux côtés des autres acteurs
- ▶ Étudier comment Mayenne communauté peut soutenir un soutien à domicile de qualité sur tout le territoire
- ▶ Soutenir la structuration d'une coordination territoriale du secteur gérontologique (domicile, établissements, sanitaire, médecine de ville, social...)
- ▶ Soutenir les innovations en matière de services à développer pour les personnes âgées
- ▶ Fracture numérique : Veiller à la présence de lieux d'information sur les droits (Type MSAP – Maisons France Service)
- ▶ Rompre l'isolement des personnes âgées et des aidants grâce au maillage communal

2 – ACCOMPAGNER AU BIEN GRANDIR : DE LA PETITE ENFANCE À LA MAJORITÉ

- ▶ Jeunes en rupture (scolaire, sociale, familiale) : Étudier la possibilité de mettre en place un programme de réussite éducative (expérience Lavalloise) pour développer la concertation autour de situations repérées
- ▶ Prendre le rôle de chef de file d'un réseau parentalité étendu à Mayenne communauté et encourager les initiatives locales
- ▶ Poursuivre les actions de prévention en direction des publics jeunes avec le contrat Local de Santé

3 – ROMPRE AVEC LE FATALISME SOCIO-CULTUREL DU TERRITOIRE

- ▶ Réaliser une photographie pour mieux comprendre la précarité du territoire avec les acteurs sociaux et de l'emploi
- ▶ Poursuivre le travail conjoint avec les bénévoles des épiceries sociales grâce à un appui technique
- ▶ S'emparer de projets innovants, projets entre structures et saisir les opportunités de l'insertion par l'économique (type territoire Zéro chômeurs)
- ▶ Soutenir les initiatives permettant aux personnes de retrouver de la dignité dans leurs parcours de vie et développer un EDI (Espace de Découverte et d'initiatives) sur Lassay
- ▶ Limiter la fracture numérique et faciliter l'accès à l'information des personnes précaires :
 - MSAP/Maison France Service ;
 - Imaginer un projet de « tiers lieu » pour venir en appui à des projets innovants et favoriser l'autonomie numérique.

COMMENTAIRES ET ENJEUX MAJEURS

Dès la création en 2016 de la nouvelle Communauté de communes « Mayenne Communauté », les élus ont perçu l'impérieuse nécessité de créer des liens entre communautés et communes pré-existantes, et entre les secteurs qui n'avaient pas eu l'habitude de travailler ensemble.

■ *La partie sociale a donné lieu à une enquête et des rencontres entre élus. Des constats de précarité sociale et d'isolement de personnes ont été faits. Une question s'est alors posée en matière d'action sociale pour les élus : qui devait en assurer la maîtrise d'ouvrage ? Le Département ? L'EPCI ? Les communes ? Et comment la mettre en œuvre, dans un département dont les caractéristiques rurales et agricoles sont une marque, et où l'institution départementale a pris une place centrale dans l'action publique en général en lien avec les communes.*

■ *La démarche d'appui de Territoires Conseils est repartie de ces constats dans un travail avec les élus du Comité de Pilotage qui s'est révélé fécond par leur volonté de porter des orientations, fortes de sens, en direction des « futurs » élus en charge de ces questions.*

■ *Les enjeux majeurs retenus mettent en avant la question d'une maîtrise d'ouvrage sociale à définir par l'EPCI, ainsi qu'une forte mobilisation et l'accompagnement des acteurs associatifs et institutionnels.*



CONTEXTE

Naissance de la
CC Du Pilat Rhodanien
30 novembre 2001

16 452 habitants en 2016

Elle regroupe
14 communes

Pélussin :
3676 habitants (2017)
En 2016 – modification
des statuts pour mise
en conformité des
compétences

CALENDRIER DU DÉROULEMENT

4 AVRIL 2016

Présentation
de la démarche
aux élus du territoire

6 OCTOBRE 2016

Soirée Ateliers
Ressources et difficultés
réunissant des élus

17 NOVEMBRE 2016

Soirée de témoignages
des acteurs locaux
et institutionnels

- Mission Locale · Pôle Emploi
- Service Social Départemental 42
- Collectif Enfance Jeunesse (AFR · SPL de la CC) · Collectif Aide à Domicile (AIMV, ADMR, ELEA, AIAD)
- Collectif Associations caritatives (Secours Catholique, Restos du Cœur) · Médecin, infirmières, SSIAD · Collège public · ALEC 42 mobilité · SPIP · PNR des Monts du Pilat · MSAP

11 AVRIL 2017

Restitution de la
démarche en plénière
(élus et acteurs locaux et
institutionnels)

LES AXES STRATÉGIQUES :

1 – COORDONNER LES INITIATIVES EXISTANTES

- ▶ Favoriser l'accès à l'information sur les dispositifs sociaux et administratifs
 - Mieux faire connaître les services existants
 - Sensibilisation auprès des secrétaires de mairie
 - Identification d'un élu référent par commune
 - Mise en place d'outils d'accès à l'information actualisée
- ▶ Déployer et mailler les initiatives locales
 - Meilleur maillage territorial pour la petite enfance, la jeunesse et la parentalité en appui sur le CEJ
 - identifier de nouvelles actions –
 - Réflexion à conduire pour favoriser les recrutements
 - organisation d'un forum pour l'emploi –
 - Proposition de temps de rencontre entre acteurs

2 – PRÉVENIR LES RISQUES D'AGGRAVATION

- ▶ Recenser et prendre en charge les situations à risques par un déploiement de l'offre existante tout en respectant l'anonymat
 - Santé : proposer une réponse locale aux problématiques psy adultes-enfants – mieux communiquer sur les permanences pour les addictions
 - Logement : nouvelles actions dans le cadre du nouveau PLH
 - Numérique : enjeux forts autour de la formation et de la numérisation
 - Mettre en place une veille sociale et d'alerte
 - mettre en place un système d'aide d'urgence anonyme – sensibiliser sur la notion de situation à risque
- ▶ Créer des espaces de rencontre et mettre en place des actions pour prévenir l'affaiblissement du tissu associatif et caritatif
 - Créer un forum des associations
 - Mutualiser les moyens humains et matériels
 - Formation des bénévoles – besoins à identifier – espaces de rencontre

3 – RÉDUIRE LES PRÉCARITÉS

- ▶ Déployer l'offre de service transport
 - Communiquer sur l'offre existante
 - Étendre les ressources existantes à l'ensemble du territoire
- ▶ Déployer des actions pour les personnes dépendantes - maintien à domicile
 - Développer les informations sur l'ensemble de l'offre existante et des actions sociales
 - Réflexion sur le portage des repas à l'échelle communale
 - Proposer une intervention coordonnée des initiatives

COMMENTAIRES ET ENJEUX MAJEURS

La communauté de communes du Pilat Rhodanien, située en zone de montagne, n'a pas été concernée par la mise en œuvre de la loi NOTRe.

■ *Caractérisé par un relief de basse montagne, d'une nature riche et d'un vignoble reconnu, le territoire possède les atouts qui favorisent le tourisme de nature. Sa proximité avec les grandes agglomérations que sont Saint-Etienne et Vienne, maintient une démographie dynamique et attire des familles avec pouvoir d'achat, mais aussi, des personnes qui pensent trouver travail et vie plus facile loin des grandes villes.*

■ *La démarche a posé le cadre d'une réalité sociale contrastée entre une partie des habitants vivants correctement, et une autre partie se trouvant en précarité ou grande précarité. Ces différentes populations ne se côtoient pas : salariés agricoles – saisonniers – retraités agricoles – nouveaux habitants en précarité*

■ *Les enjeux ont été définis en prenant appui sur les nombreux services et actions déjà existants, afin de mieux coordonner, diffuser, cibler leurs impacts. La démarche a enrichi le diagnostic pré-existant et a permis d'identifier et mieux connaître les populations vivant dans la précarité.*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PONTIVY
COMMUNAUTÉ - 56



CONTEXTE

47 300 habitants (2019)
15 000 habitants
pour la ville de Pontivy

2000 : fusion de Polygone
15 et du Pays d'accueil
touristique de Rohan
pour créer la communauté
de communes
du Pays de Pontivy.

Janvier 2005 : changement
d'appellation pour
« Pontivy Communauté »

1^{er} janvier 2017 : Pontivy
Communauté compte
25 communes

CALENDRIER DU DÉROULEMENT

20 MARS 2017

Présentation de
la démarche aux élus
du territoire

18 OCTOBRE 2017

Soirée Ateliers
Ressources et difficultés
réunissant des élus

18 DÉCEMBRE 2017

Soirée de témoignages
des acteurs locaux
et institutionnels

• Directeur d'un établissement
pour personnes âgées · CCAS de
Rohan · une infirmière libérale · AHB
résidence d'accueil de Pontivy · 1
jeune médecin · la Directrice de Pôle
emploi · Présidente AGC chantier
d'insertion · Directrice Mission Locale
· Responsable enfance jeunesse de
la Communauté de Communes ·
les Restau du Cœur · la responsable
du Centre médico-social du
Département.

26 MARS 2018

Restitution de la
démarche en plénière
(élus et acteurs locaux
et institutionnels)

LES AXES STRATÉGIQUES :

1 – MOBILISER, COORDONNER LES ACTEURS DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION AUTOUR DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET DE LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES POPULATIONS

- ▶ Améliorer l'adéquation entre les qualifications recherchées et les niveaux de formation
- ▶ Faciliter l'accès des jeunes aux études et formations
- ▶ Illettrisme – Avoir une connaissance du phénomène sur le territoire

2 – LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT ET FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES

- ▶ Permettre une plus grande mobilité
- ▶ Lutter contre la fracture numérique
- ▶ Repérer et identifier les situations à risque

3 – PILOTER, ORGANISER L'ACCÈS À LA SANTÉ POUR TOUS

- ▶ Attirer des médecins sur le territoire
- ▶ Mieux faire connaître l'offre de services existante notamment dans le secteur de la santé mentale
- ▶ Maintenir et développer une offre hospitalière (publique et privée) de qualité

4 – REPENSER LA POLITIQUE SOCIALE DU TERRITOIRE AVEC UNE GOUVERNANCE DE L'ACTION SOCIALE INTERCOMMUNALE

- ▶ Regrouper les services publics afin d'uniformiser et développer la réponse à l'utilisateur tout en maintenant un lien de proximité
- ▶ Créer un CIAS pour porter les SAAD et le portage des repas à domicile
- ▶ ALSH - Tendre à une uniformisation des fonctionnements et des tarifs afin de proposer une offre complète et cohérente sur le territoire
- ▶ Structures d'aide sociale - permettre un accès équitable pour les habitants du territoire

COMMENTAIRES ET ENJEUX MAJEURS

A l'origine de la démarche, certains élus de la commission sociale étaient demandeurs dans la perspective de la création d'un CIAS. Au fur et à mesure du déroulement de la démarche, cet objectif a été laissé en attente. Les éléments ressortis du diagnostic sont devenus plus centraux dans les intérêts pour agir. La question de la gouvernance de l'action sociale territoriale est réapparue lors de la dernière phase de la démarche.

- *Sur ce territoire, 3 axes sociaux avaient été prédéfinis et gardés comme fil conducteur par les élus*
 - 1 • *Mobiliser, coordonner les acteurs de la formation et de l'insertion autour de la réussite éducative et de la montée en compétences des populations*
 - 2 • *Agir collectivement, organiser un système d'alerte pour capter les habitant(e)s isolé(e)s précaires. Les orienter vers les dispositifs de droit commun et un retour à la vie en société.*
 - 3 • *Piloter, organiser l'accès à la santé pour tous avec une priorité donnée à la santé mentale*



CONTEXTE

Créée le 1^{er} janvier 2017
suite à la fusion de
**2 Communautés
de communes :**
- La CC du Pays de
Palluau (2001)
12 608 habitants
7 communes
- La CC Vie et
Boulogne (2000)
31 584 habitants
9 communes
—
Elle regroupe
15 communes
—
Elle compte
44 592 habitants
Aizenay, le Poiré sur Vie
et Palluau en sont
des villes pôles avec
respectivement **7 573,**
6 476 et 1 102 habitants
(2016)

CALENDRIER DU DÉROULEMENT

16 JUIN 2016

Présentation de la démarche
aux élus du territoire

15 SEPTEMBRE 2016

Soirée Ateliers
Ressources et difficultés
réunissant des élus

13 OCTOBRE 2016

Soirée de témoignages
des acteurs locaux
et institutionnels

· Centre socioculturel du
Poiré sur Vie · CLIC · SSIAD Palluau
· Coordinateur jeunesse de la
Communauté de Communes · RAM
· Multi-accueil · Mission Locale
· Chantiers d'insertion · Conseiller
agricole MSA · Secours Catholique
· Centre Médico Social
du Département

27 AVRIL 2017

Restitution de la
démarche en plénière
(élus et acteurs locaux
et institutionnels)

LES AXES STRATÉGIQUES :

1 – INVESTIR EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

- ▶ Des jeunes en situation de vulnérabilité
 - Agir contre le décrochage scolaire
 - Valoriser l'apprentissage et les métiers manuels
 - Faciliter la mobilité des jeunes
 - État des lieux des dispositifs existants
- ▶ Des parents en recherche de solutions éducatives
 - Soutien à la parentalité
- ▶ Des comportements à risques
 - La prévention des jeunes
- ▶ Une volonté des jeunes de s'engager
 - Soutien et mise en relation des lieux d'accueil jeunes

2 – FAVORISER L'ACCÈS AUX SERVICES ET AUX SERVICES PUBLICS

- ▶ Des freins pour certains publics à accéder aux services et services publics
 - Lutter contre la fracture numérique
 - Faciliter les déplacements
- ▶ L'adaptation des modes de garde aux évolutions démographiques et du travail
 - Développer les modes de garde atypiques

3 – AGIR CONTRE LES PRÉCARITÉS ET LES VULNÉRABILITÉS

- ▶ L'accompagnement des personnes âgées
 - Favoriser le maintien à domicile – soutien aux aidants familiaux
 - Mutualiser les EHPAD
- ▶ Développer une approche complémentaire entre acteurs
 - Organiser une veille sociale
 - Mettre en réseau les CCAS et travailleurs sociaux

4 – SOUTENIR LES ASSOCIATIONS D'UTILITÉ SOCIALE

- ▶ Le soutien aux bénévoles associatifs
 - Administratif, juridique, soutien des bénévoles, renouvellement, nouvelles pratiques
- ▶ Développer des pratiques de mutualisation

COMMENTAIRES ET ENJEUX MAJEURS

Une analyse des besoins sociaux avait été travaillée dans chaque commune puis mise en commun.

- *Les enjeux spécifiques sur ce territoire correspondent à des constats caractéristiques de la Vendée.*
- *Département d'entrepreneurs à la ville et à la campagne, mais aussi population besogneuse, le Département de la Vendée, avec son littoral adapté aux familles et son climat océanique, attire de nombreuses populations.*
- *Pour la communauté de Vie et Boulogne, située dans le centre rural de la Vendée, ce sont des personnes en recherche d'un travail et d'une vie plus facile à la campagne. L'enjeu de la gestion de ces nouvelles populations est clair et apparaît dans les orientations définies dans le cadre de la démarche.*
- *La prise en compte des personnes vieillissantes par la mise en place de services adaptés est aussi une nouvelle réalité dans une société où les solidarités familiales sont de plus en plus contraintes par l'éloignement des enfants.*



CONTEXTE

Près de
4 500 habitants (2019)

9 communes

Langogne
2 891 habitants (2017)

2007 – **création de la Communauté de Communes Du Haut Allier**

2017 – le 1^{er} janvier,
4 communes rejoignent la Communauté Du Haut Allier, dont deux fusionnent pour créer une commune nouvelle

CALENDRIER DU DÉROULEMENT

22 JANVIER 2019

Présentation de la démarche aux élus du territoire
Soirée Ateliers Ressources et difficultés réunissant des élus – un diagnostic local avait été initié entre élus « Attentes sociales sur le territoire du Haut Allier » en 2018 - La démarche s'est appuyée sur les éléments récoltés.

9 MAI 2019

Soirée de témoignages des acteurs locaux et institutionnels

• Ligue de l'enseignement
• Croix Rouge • Secours Catholique • Les Restos du Cœur • ADMR
• Centre hospitalier de Langogne
• Maison de l'enfance du Haut Allier
• Mission Locale PAEJ • Collège • MSAP • MSA • Centre Médico-Social du Département

17 OCTOBRE 2020

Restitution de la démarche en plénière (élus et acteurs locaux et institutionnels)

LES AXES STRATÉGIQUES :

1 – PRÉCARITÉ ET GRANDE PRÉCARITÉ EN HAUT ALLIER

- ▶ Travailler sur la qualité du logement
- ▶ Se donner les capacités de mieux accompagner tous les habitants de la Communauté de communes, dont ceux extérieurs à Langogne
- ▶ Des aides à l'obtention du permis de conduire
- ▶ Le renforcement des transports réguliers vers Mende à un tarif abordable
- ▶ Travailler à un service de co-voiturage

2 – LES PUBLICS À RISQUE DE FRAGILITÉ

Les personnes âgées, les familles et nouveaux arrivants, les jeunes

- ▶ Renforcer les pass-culture
- ▶ Faire connaître les aides et les services existants auprès de toutes les familles
- ▶ Permettre la livraison de repas dans les zones blanches

3 – DES PROBLÉMATIQUES TRANSVERSALES : LA DÉMATÉRIALISATION, LA RELATION ENTRE L'OFFRE DE SERVICES ET LES RÉPONSES AUX BESOINS

- ▶ Pouvoir proposer des services de la MSAP au plus près des habitants des communes extérieures à Langogne (permanence dans les communes)
- ▶ Le Conseil Départemental installe la fibre : il n'y aura plus de zone blanche en Lozère
- ▶ Travailler sur la communication

COMMENTAIRES ET ENJEUX MAJEURS

En véritable symbole de la ruralité, la Communauté de Communes du Haut Allier travaille depuis de nombreuses années dans une organisation territoriale où les communes coopèrent pour le maintien d'une vitalité économique et sociale.

- *Ce qui était rendu possible par une présence importante de services publics de proximité s'est vu déstabilisé depuis leurs retraits progressifs.*
- *Les élus ont décidé de retravailler leur projet social communautaire avec un objectif à vérifier, l'opportunité ou non de créer un CIAS.*
- *En 2018, ils initient une réflexion partagée sur l'action sociale menée par les communes et la communauté.*
- *Les questions autour des précarités sociales de certains habitants du territoire apparaissent comme un des enjeux majeurs.*
- *La démarche d'appui de Territoire Conseils conforte les élus dans leur projet de création d'un CIAS.*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GRAND ARRAS - 62



CONTEXTE

107 763 habitants
41 019 habitants pour la Ville d'Arras

—
District Urbain d'Arras voit le jour en 1965 avec **10 communes**, **7 les rejoindront**

—
Naissance de la CU au **1^{er} janvier 1998** constituée de 21 communes

—
1^{er} janvier 2013 :
+ 15 nouvelles communes

—
1^{er} janvier 2017 : + 7 nouvelles communes – la CU d'Arras est constituée de **46 communes** - La CU a intégré des territoires ruraux et a souhaité engager une Analyse des Besoins Sociaux et Economiques - ABSE sur l'ensemble des **23 communes** rurales membre de l'EPCI. La démarche d'appui de Territoires Conseils n'a donc concerné que l'espace rural de la CU.

CALENDRIER DU DÉROULEMENT

1^{ER} SEMESTRE 2018

L'espace rural est scindé en 5 secteurs pour organiser le travail des élus pour établir le premier élément de l'autodiagnostic social

27 JUIN 2018

Soirée Ateliers Ressources et difficultés réunissant des élus de la partie rurale, les ex-communautés de communes

2 OCTOBRE 2018

Soirée de témoignages des acteurs locaux et institutionnels

· Les Relais Assistantes Maternelles · 2 CLSH
· la CAF · la Mission Locale · une entreprise d'insertion · 2 associations caritatives (épicerie sociale et Restos du Cœur) · les ADMR · les secrétaires de mairie · les Services sociaux du Conseil Départemental · particularité liée à la démarche dite socio-économique, la CCI et la Chambre des métiers

12 NOVEMBRE 2018

Restitution de la démarche en plénière (élus et acteurs locaux et institutionnels)

LES AXES STRATÉGIQUES :

1 – MIEUX ACCOMPAGNER LES PUBLICS DANS LEURS PARCOURS D'INSERTION

- ▶ Mieux connaître les acteurs et les instances qui traitent la question du décrochage scolaire, pour s'appuyer sur eux
- ▶ Mieux accueillir, orienter les publics dans leur parcours d'insertion professionnelle
- ▶ Aider les publics en difficulté à être plus et mieux mobiles
- ▶ Se réappropriar les informations des institutions pour que l'offre parvienne aux demandeurs d'emploi : les élus sont des relais de proximité
- ▶ « Régler et huiler » les outils, pour mieux les utiliser : fiche réflexe, outil numérique
- ▶ Travailler à un meilleur échange et au plus tôt sur les catégories d'emplois à pourvoir dans les zones d'activité, en lien surtout avec les nouvelles implantations : prendre exemple sur ce qui a été fait pour Orchestra
- ▶ Accompagner particulièrement le public féminin : besoin spécifique de mobilité et de gardes d'enfants

2 – FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS DE LA POPULATION

- ▶ Promouvoir l'accès aux droits pour tous dans un contexte numérique
- ▶ Favoriser l'usage du numérique par tous pour limiter le non recours
- ▶ Encourager et favoriser le travail en réseau des secrétaires de Mairie, en étant attentif à leur formation, au cadre de leurs responsabilités
- ▶ Identifier et mailler les points de service public et/ou les maisons de services au public pour travailler sur le non recours aux services et/ou la méconnaissance de ses droits : quels moyens humains ? Quelle méthode : dispositif mobile ?

3 – AMÉLIORER L'ACTION PUBLIQUE EN FAVEUR DU VIEILLISSEMENT

- ▶ Veille et coordination du parcours de la personne âgée vieillissante (repérage des personnes isolées et des signes de la dépendance...) : un enjeu de travail plus resserré communes-Département / une coordination des cellules de proximité et d'urgence gérontologique / guide, fiche réflexe, référent unique ...

- ▶ Mieux connaître le service rendu des structures d'aide à domicile
- ▶ Valoriser les métiers d'aide à domicile et clarifier le plan de formation à l'entrée dans le métier
- ▶ Lutter contre l'isolement de la personne âgée : mettre l'accent sur le bien vieillir, les ateliers et leur accessibilité
- ▶ Prévenir l'épuisement des aidants (Mona Lisa)
- ▶ Intervenir sur le reste à charge des personnes (plan d'aide ou portage de repas...)

4 – ACCOMPAGNER À TOUS LES ÂGES – PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, PARENTALITÉ

- ▶ Coordonner l'offre d'accueil du jeune enfant en appui avec les relais Assistantes Maternelles
- ▶ S'interroger sur le regroupement et la mutualisation des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour construire le bon modèle économique afin de proposer une offre de territoire équilibrée, une tarification plus juste,
- ▶ Trouver une offre attractive pour les jeunes de plus de 11 ans
- ▶ RPC : mener une réflexion collective sur le devenir des écoles communales (diagnostic sur les bâtiments...)
- ▶ Décloisonner la couverture en équipement (city stade, terrains de sport...) : mise en place d'un lieu d'échanges de bonnes pratiques (mobilisation de subventions par exemple...)
- ▶ Attirer et qualifier en finançant par exemple des BAFA et / ou BAFD

5 - LA VIE ÉCONOMIQUE DANS L'ESPACE RURAL

(NON-TRAITÉ PAR TERRITOIRES CONSEILS)

COMMENTAIRES ET ENJEUX MAJEURS

Enjeux de la démarche liés au caractère urbain de l'intercommunalité, interrogé par l'augmentation importante de sa partie rurale, et l'opportunité d'une harmonisation des politiques sociales sur l'ensemble de son périmètre.

■ *Sur ce territoire, 5 axes sociaux avaient été prédéfinis par les élus et gardés comme fil conducteur par le Comité de pilotage.*

Les 5 axes présentés :

Guichet emploi insertion, Vieillesse et parcours résidentiel, Offre de santé, Jeunes emplois, Enfance

Artisanat, comment accompagner les gérants de commerce

■ *En parallèle à la démarche de Territoires Conseils menée sur l'espace rural, un diagnostic social a été réalisé par un bureau d'étude sur l'aire urbaine de l'intercommunalité. L'enjeu pour les élus est de faire se rejoindre les deux approches afin d'établir un projet cohérent et un plan d'action adapté aux réalités territoriales.*

■ *On note l'intervention des secrétaires de mairie qui ont pu évoquer les difficultés liées aux évolutions de leurs missions et des modalités nouvelles de relations avec les habitants vivant sur les communes.*

CONTEXTE

34 986 habitants (2019)

Créée au **1^{er} janvier 2017**, elle est issue de la fusion de **3 territoires voisins** :

- La CC du Pays de Morlaàs
- La CC de Ousse Gabas
- La CC du canton de Lembeye en Vic-Bilh

Elle est constituée de **73 communes**.

Le siège de la communauté est Morlaàs : 4282 habitants (2017).

CALENDRIER DU DÉROULEMENT

16 OCTOBRE 2018

Présentation de la démarche aux élus du territoire.

08 AVRIL 2019

Soirée Ateliers Ressources et difficultés réunissant des élus.

27 MAI 2019

Soirée de témoignages des acteurs locaux et institutionnels.

- Conseil Départemental SDSEI
- Secours Catholique et Croix Rouge
- Relais Assistantes Maternelles
- ADMR • Portage des repas (agent social de la CCNEB) • SSIAD
- Educateur de rue de Morlaàs
- MSAP de Lembeye
- Espace de vie sociale de Lembeye
- Mission Locale

4 NOVEMBRE 2019

Restitution de la démarche en plénière (élus et acteurs locaux et institutionnels).

LES AXES STRATÉGIQUES :

1 – RÉDUIRE ET PRÉVENIR LES PRÉCARITÉS

Aller à la rencontre et accompagner des personnes en difficultés sur le territoire, rompre l'isolement

- ▶ Favoriser l'émergence de collectifs, de portage de projets d'animation de la vie locale
- ▶ Accompagner, conforter et déployer le concept Espace de Vie Sociale (EVS), où on trouve accompagnements, informations, conseils et services
- ▶ Favoriser l'émergence de Tiers lieux en s'appuyant sur l'existant
- ▶ Valoriser les associations de bénévoles pour travailler sur le repérage des publics fragiles dits « invisibles »
- ▶ Communiquer et/ou créer un outil d'information pédagogique (numérique) sur les acteurs, dispositifs et démarches
- ▶ Travailler à la promotion du télétravail en milieu collectif

Encourager et promouvoir un accès aux droits indispensable au quotidien

- ▶ Constituer une ressource pour les secrétaires de mairie ou les associations, acteurs assurant un premier accueil
- ▶ Exercer et conforter la compétence « Maison de Services aux Publics », voire « Maison France Services » avec pour objectifs la proximité géographique et l'appropriation par tout public
- ▶ Favoriser le maintien et le maillage de permanences de proximité pour une meilleure territorialisation et diffusion de l'information
- ▶ S'appuyer sur les pôles de ressources autres
- ▶ S'appuyer sur les compétences de la MSP pour étudier les besoins sur les bassins de vie

Développer des moyens de transport pour permettre une mobilité durable

- ▶ Promouvoir l'offre existante
- ▶ Création d'une plate-forme de mobilité
- ▶ Étudier la mise en place d'un service transport à la demande
- ▶ Réflexion sur l'itinérance des actions sociales
- ▶ Étudier des partenariats avec des associations de services à domicile

Diversifier et élargir une offre en logement accessible et répondant aux besoins

- ▶ Renforcer la communication sur le dispositif « PIG Bien chez soi » du Conseil Départemental
- ▶ Engager un travail de partenariat avec les bailleurs sociaux
- ▶ Soutien à des permanences info-énergie
- ▶ Travailler à faciliter des solutions entre « logement initial » et EHPAD

2 – PARENTALITÉ ET OFFRE SOCIO-ÉDUCATIVE

Accompagner et soutenir des parents fragiles en situation d'isolement

- ▶ Déployer et soutenir des actions parentalité
- ▶ Impulser et coordonner ces actions en direction des familles dites « invisibles »

Développer des activités d'éveil et de loisirs éducatifs pour les enfants (3-11 ans)

- ▶ Conforter le rôle de coordination « enfance jeunesse » sur la base de la définition d'une politique enfance jeunesse communautaire
- ▶ Avoir une veille sur le rôle social et éducatif des CLSH
- ▶ Mettre en place une politique tarifaire harmonieuse pour favoriser l'accès de CLSH à toutes les familles
- ▶ Réflexion sur la création d'un CLSH sur un bassin de vie non-couvert
- ▶ Rechercher des complémentarités entre les intervenants et les acteurs associatifs (dans les valeurs de l'éducation populaire)

Considérer dans les politiques publiques la catégorie des préadolescents et des jeunes (12 – 18 ans)

- ▶ Définir une politique jeunesse
- ▶ Travailler au maillage d'Espaces Jeunes sur le territoire
- ▶ Déployer le concept « chantiers jeunes » et « ateliers jeunes »
- ▶ Conforter la création de section « ados » dans les CLSH
- ▶ Travailler à l'engagement d'un partenariat avec les collègues
- ▶ Encourager à l'embauche de Services Civiques
- ▶ Encourager la création de « juniors associations »

Prévention des risques familiaux – déscolarisation – accès aux soins

- ▶ Étendre le contrat local de scolarité sur les territoires non-pourvus
- ▶ Relayer le manque de structures et de professionnels de santé dans le cadre de la démarche : présence de santé du Conseil Départemental
- ▶ Soutenir les actions du Contrat Local de Santé
- ▶ Étudier la faisabilité d'une épicerie sociale, de jardins solidaires
- ▶ Encourager l'itinérance du CLAS
- ▶ Soutenir la mise en place de la Maison de Santé pluridisciplinaire
- ▶ Veille sociale sur la création d'un « panier de services » de consultations spécialisées

Repérer et identifier des jeunes isolés pour favoriser leur insertion

- ▶ Renforcer les relations avec la Mission Locale
- ▶ Mener des actions en collaboration avec le médiateur de rue de Morlaàs

3 – UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION FACE À UN RISQUE D'ISOLEMENT

- ▶ Accompagner le maintien à domicile
- ▶ Accompagner l'adaptation des logements
- ▶ Soutenir et accompagner les aidants-familiaux
- ▶ Encourager le portage des repas à domicile
- ▶ Relayer les infos sur la plateforme gérontologique
- ▶ Travailler sur le concept « Services polyvalents d'aide et de soins à domicile »

4 – VERS UNE MEILLEURE COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE SUR LE TERRITOIRE

- ▶ Être interlocuteur ressource auprès des institutions supra-territoriales
- ▶ Avoir un rôle d'observatoire social et de relais d'information auprès des communes
- ▶ Établir des partenariats avec les associations
- ▶ Coordonner la réflexion autour de l'accès aux droits et de la mobilité
- ▶ Étudier la pertinence d'une mission de référent santé-social
- ▶ Animer une rencontre communauté de communes / secrétaires de mairie une fois par an
- ▶ Soutenir les acteurs du territoire financièrement ou par un accompagnement organisationnel

COMMENTAIRES ET ENJEUX MAJEURS

Les enjeux ici sont clairs et trouvent une expression à travers les orientations et autres actions proposées lors de la restitution.

■ ***Un territoire inventé***, dans le cadre du schéma départemental établi par la Loi NOTRe, allant de l'aire urbaine de la première couronne de l'agglomération de Pau au milieu rural du Pays du Val d'Adour.

■ ***Trois entités historiques*** travaillent à se trouver un avenir commun, à faire se ressembler leur action publique, à finalement s'engager à co-construire pour lier chaque commune, chaque acteur associatif, chaque habitant à un nouveau paysage institutionnel.

■ ***La démarche permet aux élus de se rencontrer***, de mettre des mots sur leurs différences, mais aussi ce qu'il leur semblerait intéressant de partager, de faire évoluer, d'harmoniser.

■ ***Le projet social se dessine*** en prenant appui sur un ensemble d'actions qui existent sur une partie du territoire, mais sans s'être déployées ailleurs. Il met en évidence une faiblesse de la maîtrise d'ouvrage sociale, qui a pu être déstabilisée lors du regroupement des communautés de communes.

ANNEXES

GLOSSAIRE

CARTOGRAPHIE ET
LISTES DES EPCI ACCOMPAGNÉES

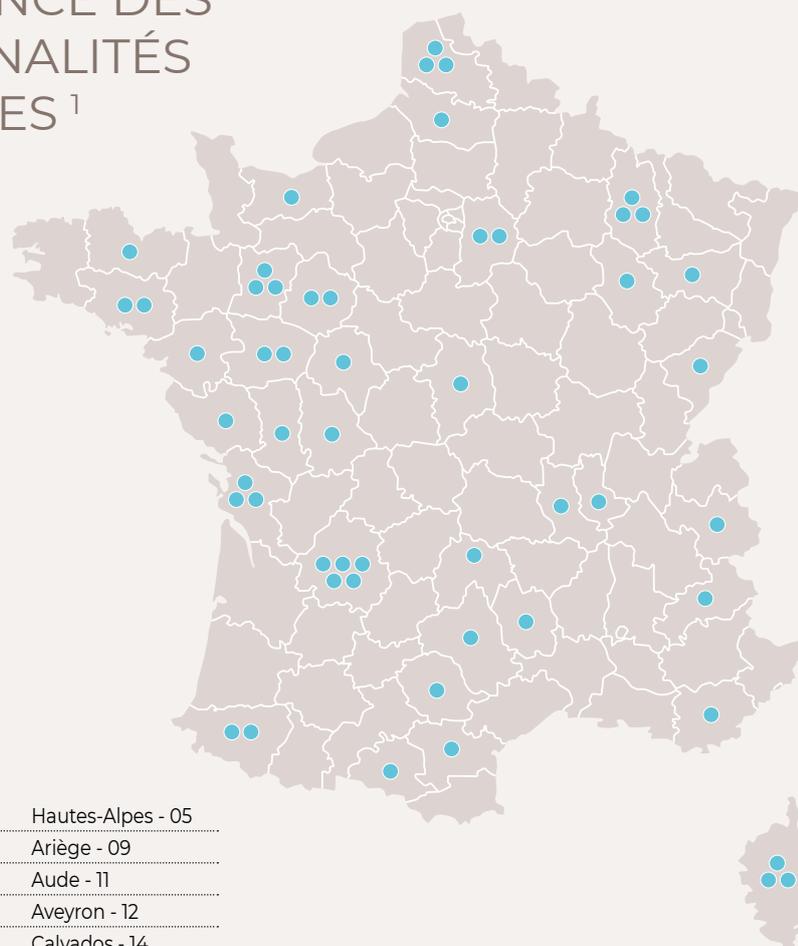
EXEMPLES DE RESTITUTION :

- CC DRONNE ET BELLE - 24
- CC OUST BROCÉLIANDE - 56
- CC FLANDRE LYS - 59 & 62

GLOSSAIRE

ACRONYME	DÉTAIL
ABS	▶ Analyse des Besoins Sociaux
AdCF	▶ Association des Communautés de France
ALSH	▶ Accueil de loisirs sans hébergement
AMF	▶ Association des Maires de France
AVS	▶ Animation de la vie sociale
BIJ	▶ Bureau information jeunesse
CAF	▶ Caisse d'allocations familiales
CCAS	▶ Centre communal d'action sociale
CEJ	▶ Contrat enfance jeunesse
CIAS	▶ Centre intercommunal d'action sociale
CLAS	▶ Contrat local d'accompagnement scolaire
CME	▶ Conseil municipal d'enfants
CNAF	▶ Caisse nationale des allocations familiales
CPAM	▶ Caisse primaire d'assurance maladie
CTG	▶ Convention territoriale globale
EAJA	▶ Établissement d'accueil du jeune enfant
EHPAD	▶ Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPCI	▶ Etablissement public de coopération intercommunale
ESAT	▶ Établissement et service d'aide par le travail
LAEP	▶ Lieu d'accueil enfant-parents
MFS	▶ Maison France service
MSA	▶ Mutualité sociale agricole
MSAP	▶ Maison de service au public
NOTRe (Loi)	▶ Nouvelle Organisation des Territoires de la République
PIJ	▶ Point information jeunesse
PMI	▶ Protection maternelle infantile
RAM	▶ Relais assistantes maternelles
REAAP	▶ Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
RPI	▶ Regroupement pédagogique intercommunal
RSA	▶ Revenu de Solidarité Active
SIAS	▶ Syndicat intercommunal d'Action Sociale
UNCCAS	▶ Union Nationale des Centre communaux d'action sociale

CARTE DE FRANCE DES INTERCOMMUNALITÉS ACCOMPAGNÉES ¹



1. CC du Pays des Ecrins	Hautes-Alpes - 05		
2. CC du Pays d'Olmes	Ariège - 09		
3. CC du Haut Minervois	Aude - 11		
4. CC Aubrac, Carladez	Aveyron - 12		
5. CC de Sainte Mère l'Eglise	Calvados - 14		
6. CC du Pays de Saint Flour	Cantal - 15		
7. CC de Saint Jean d'Angély	Charente-Maritime - 17		
8. CC de la Plaine d'Aunis	Charente-Maritime - 17		
9. CC Vals de Saintonge	Charente-Maritime - 17		
10. CC en Terres Vives	Cher - 18		
11. CC de l'Alta Rocca	Corse - 20		
12. CC de l'Île Rousse	Corse - 20		
13. CA du Pays d'Ajaccio	Corse - 20		
14. CC CIDERAL	Côtes-d'Armor - 22		
15. CC Saint Aulaye et CC du Ribéracois	Dordogne - 24		
16. CC Isle, Verne et Salembre	Dordogne - 24		
17. CC Vallée de la Dordogne	Dordogne - 24		
18. Syndicat mixte au Cœur des Trois Cantons	Dordogne - 24		
19. CC Dronne et Belle	Dordogne - 24		
20. CC des Premiers Sapins	Doubs - 25		
21. CC du Pays de Bourgueil	Indre-et-Loire - 37		
22. CC du Pilat Rhodanien	Loire - 42		
23. CC Sèvre Maine Goulaine	Loire-Atlantique - 44		
24. CC du Haut Allier	Lozère - 48		
25. CC Vallée Loire Authion	Maine-et-Loire - 49		
26. CC du Vihiersois	Maine-et-Loire - 49		
27. CC du Pays de Chalindrey	Haute-Marne - 52		
28. CC du Pays de l'Ernée	Mayenne - 53		
29. CC du Craonnais	Mayenne - 53		
30. CC Mayenne Communauté	Mayenne - 53		
31. CC Centre Ornans	Meuse - 55		
32. CC du Vernois	Meuse - 55		
33. CC Centre Argonne	Meuse - 55		
34. CC Oust Brocéliande	Morbihan - 56		
35. CC Pontivy Communauté	Morbihan - 56		
36. CC du Pays d'Audruicq	Pas-de-Calais - 62		
37. CU d'Arras	Pas-de-Calais - 62		
38. CC Flandre et Lys	Pas-de-Calais - 62 et Nord - 59		
39. CC Orée Bercé Béloinois	Sarthe - 72		
40. CC Val de Sarthe	Sarthe - 72		
41. CC du Pays de Nay	Pyr.-Atlantiques - 64		
42. CC Nord Est Béarn	Pyr.-Atlantiques - 64		
43. CC de Chamousset en Lyonnais	Rhône - 69		
44. Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard	Savoie - 73		
45. CC de Voulx	Seine-et-Marne - 77		
46. CC du pays de l'Ourcq	Seine-et-Marne - 77		
47. CC du Thouarsais	Deux-Sèvres - 79		
48. CC Arve Luce Mareuil	Somme - 80		
49. CC du Rabastinois	Tarn - 81		
50. CC du Comté de Provence	Var - 83		
51. CC Vie et Boulogne	Vendée - 85		
52. CC du Vouglésien	Vienne - 86		
53. CC Vittel Contrexéville	Vosges - 88		
54. CC du Tilleul et de la Bourbeuse	Territoire de Belfort - 90		

¹ Suite la mise en œuvre de la Loi NOTRe, certaines communautés de communes ont fusionné et n'existent plus.

EXEMPLES DE RESTITUTION

▶ CC DRONNE ET BELLE - 24	75
▶ CC OUST BROCÉLIANDE - 56	88
▶ CC FLANDRE LYS - 59 ET 62	100



LE COMMENCEMENT

- 22 Janvier 2019 : Réunion d'information sur le déroulement de la démarche par Territoires Conseils aux élus

OBJECTIFS :

- Prendre connaissance de la démarche d'appui et d'accompagnement proposée par Territoires Conseils
- Présentation des éléments de contexte et les enjeux d'une politique sociale aux élus communautaires

- 28 Janvier 2019 : Présentation et validation par le conseil communautaire
- 28 Janvier 2019 : Délibération du conseil communautaire
- 26 Mars 2019 : Création du comité de pilotage

1 – PRESENTATION DE LA DEMARCHE

PHASE 1 – LE REGARD DES ELUS SUR LEUR TERRITOIRE

1- RENCONTRES DANS LES MICRO TERRITOIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Objectif : Recueillir la vision des élus sur la situation économique et sociale

- Mardi 16/04/2019 à Bourdeilles (élus de Biras/Bourdeilles/Bussac)
- Mercredi 17/04/2019 à Puy De Fourches (élus de Brantôme en Périgord)
- Mardi 23 /04/2019 à La Chapelle Montmoreau (élus de La Chapelle Montmoreau/Saint Pancrace/Quinsac)
- Mercredi 24/04/2019 à La Chapelle Faucher (élus de Villars/Champagnac de Bélair/Condat sur Trincou/La Chapelle Faucher)
- Mardi 14/05/2019 à Mareuil en Périgord (élus de Mareuil en Périgord)
- Jeudi 16/05/2019 à Sainte Croix de Mareuil (élus de Saint Félix de Mareuil/La Rochebeaucourt/Sainte Croix de Mareuil/Rudeau Ladosse)

2 – MISE EN COMMUN AVEC TOUS LES ELUS PARTICIPANTS

Objectif :

- Recenser les ressources et les difficultés dans les domaines économiques et sociaux sur l'ensemble du territoire

Territoires Conseils est venu animer la réunion intercommunale le Mardi 3 juin 2019 à Champagnac de Bélair sous la forme de deux ateliers de travail :

RESSOURCES/DIFFICULTES

PHASE 2 - LE REGARD DES ACTEURS LOCAUX SUR LEUR TERRITOIRE

Objectif : Compléter la vision des élus par le témoignage d'acteurs locaux et institutionnels

Préparation de la rencontre

- Etablissement de la liste des acteurs locaux et institutionnels invités (10 acteurs)
- Prise de contact par les membres du comité de pilotage pour présenter la démarche et solliciter une contribution qualitative
- Invitation officielle

Rencontre le Jeudi 13 juin 2019 à Monsec avec la présence...

- Des acteurs locaux et des institutionnels du territoire
- Des élus communautaires en situation d'écoute

LES DOMAINES DES ACTEURS	LEURS REPRESENTANTS
Petite enfance	J. Mazières et S. Carouge
Enfance	C. Lochou et I. Villeneuve
Jeunesse	F. Thiéffin et O. Brunie
Services aux personnes – CIAS Dronne et Belle	F. Tournepiche, A. Vigier, C. Besnier
Services aux personnes- SSIAD Mareuil	N. Delage
Animation de la vie sociale- CSC Mareuil et Brantôme	A. Demeleunaere, M. Morissoneau, JM. Gaudou
Insertion, Action sociale et solidaire - ALAIJE	N. Labussière
Insertion, Action sociale et solidaire - Tricycle	F. Suau
Insertion, Action sociale et solidaire – Les Restos du coeur	D. Lachaud

ANNEXE 1 | 5 - EXEMPLES DE RESTITUTION : CC Dronne et Belle - 24

LES DOMAINES DES ACTEURS	LEURS REPRESENTANTS
Institutionnels – Mission locale	A. Martial et C. Dudognon
Institutionnels – Unité territoriale du C. Départemental	L. Martin
Institutionnels - CAF	C. Martin
Institutionnels - MSA	G. Audy
Services des collectivités – Secrétariats de mairie	ML. Malemanche
Services des collectivités – Habitat Urbanisme	A. Carlier et A. Gazeau

PHASE 3 – RESTITUTION ET DEBAT

Objectifs :

- **Partager la perception de la vie sociale du territoire au plus grand nombre**
- **Prendre connaissance des enjeux et des axes de travail qui en dépendent**
- **Proposer des orientations thématiques**



2 - REPRESENTATION SOCIALE DU TERRITOIRE

DIFFICULTES	RESSOURCES
Activité économique – Associations - Services	
<ul style="list-style-type: none">• Territoire rural, hétérogène, vaste, traversé par un axe de circulation.• Des communes isolées en marge du territoire• Morcellement des services et manque de communication entre acteurs• Territoire en désertification médicale• Accessibilité réduite des secrétariats de mairie lors de fusion des communes• Manque de lisibilité des services du CIAS	<ul style="list-style-type: none">• Territoire structuré autour de pôles d'activité économique et touristique en développement• Beaucoup de services existent par le biais de permanences délocalisées• Tissu associatif dense sur le territoire• Deux Centres sociaux• Un Centre Medico-Social

ANNEXE 1 | 7 - EXEMPLES DE RESTITUTION : CC Dronne et Belle - 24

DIFFICULTES	RESSOURCES
<u>Petite enfance – Enfance jeunesse</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • La petite enfance pas ou peu prise en compte dans certains secteurs • Peu d'aides à la parentalité • Difficulté de suivi médical des nourrissons • Soutien scolaire inégalement réparti sur le territoire • Risque de compétition entre écoles et communes dans un contexte de réduction des effectifs et des budgets • Perception des structures Enfance comme des moyens de garde et non comme des lieux d'activités éducatives • Les enfants des familles les plus modestes ne fréquentent pas les structures Enfances-Jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> • CCDB et Ruban vert : services structurés et identifiés • Ecoles : structurées en RPI • Existence d'un PEDT 0-17 ans élaboré par CCDB

DIFFICULTES	RESSOURCES
<u>Insertion – Emploi - logement</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'identifier les personnes les plus fragiles au sein des communes • Méconnaissance des droits par les populations en difficulté • Difficulté des jeunes à accéder à l'autonomie, à un emploi après leur formation (recherche d'un logement, mobilité...) • Problème de mobilité pour tous les habitants du territoire • Parc de logements inadaptés aux jeunes adultes ou insalubres 	<ul style="list-style-type: none"> • Un parc de logements varié et disponible • Activité économique et tissu d'entreprises porteurs d'emplois • Des services au public existants mais parfois mal connus • Permanences de la mission locale et du pôle emploi sur tout le territoire

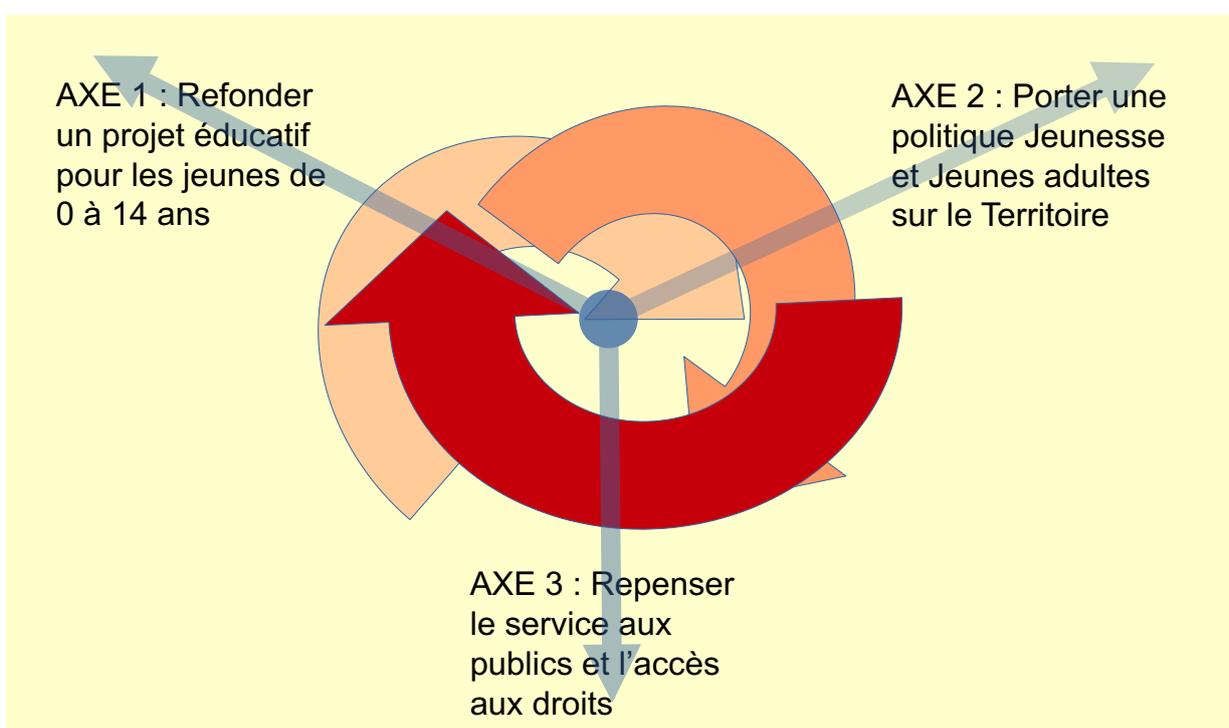
ANNEXE 1 | 8 - EXEMPLES DE RESTITUTION : CC Dronne et Belle - 24

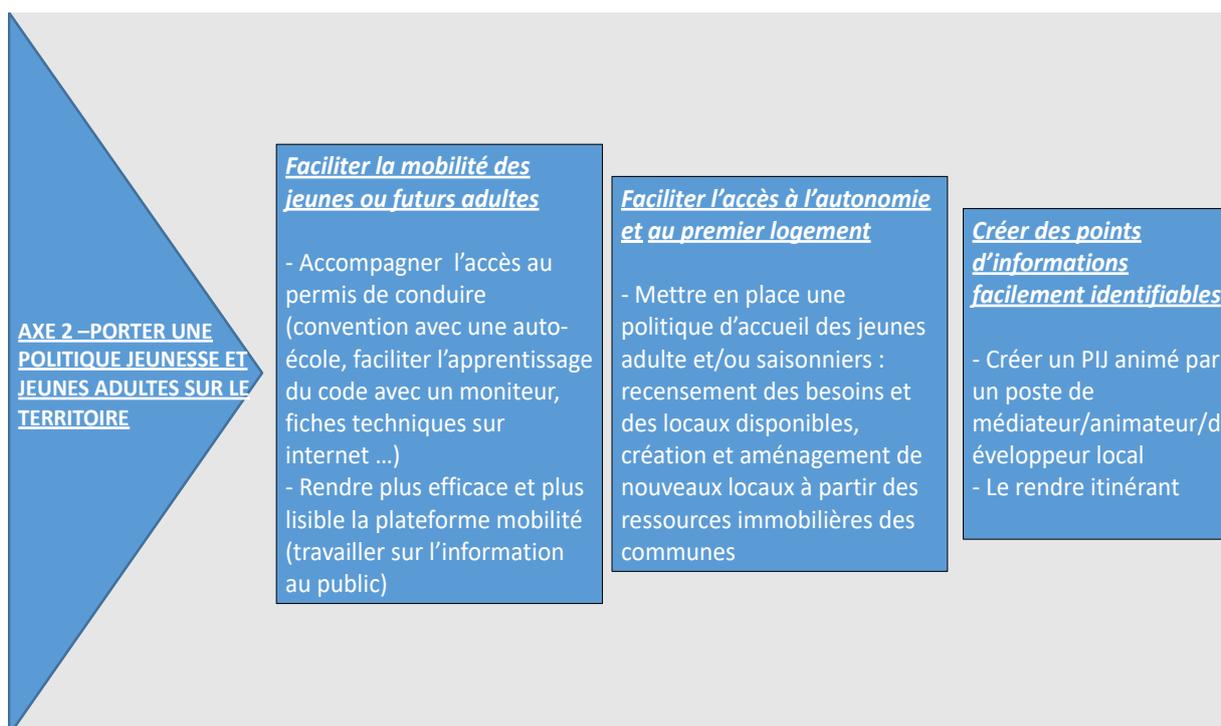
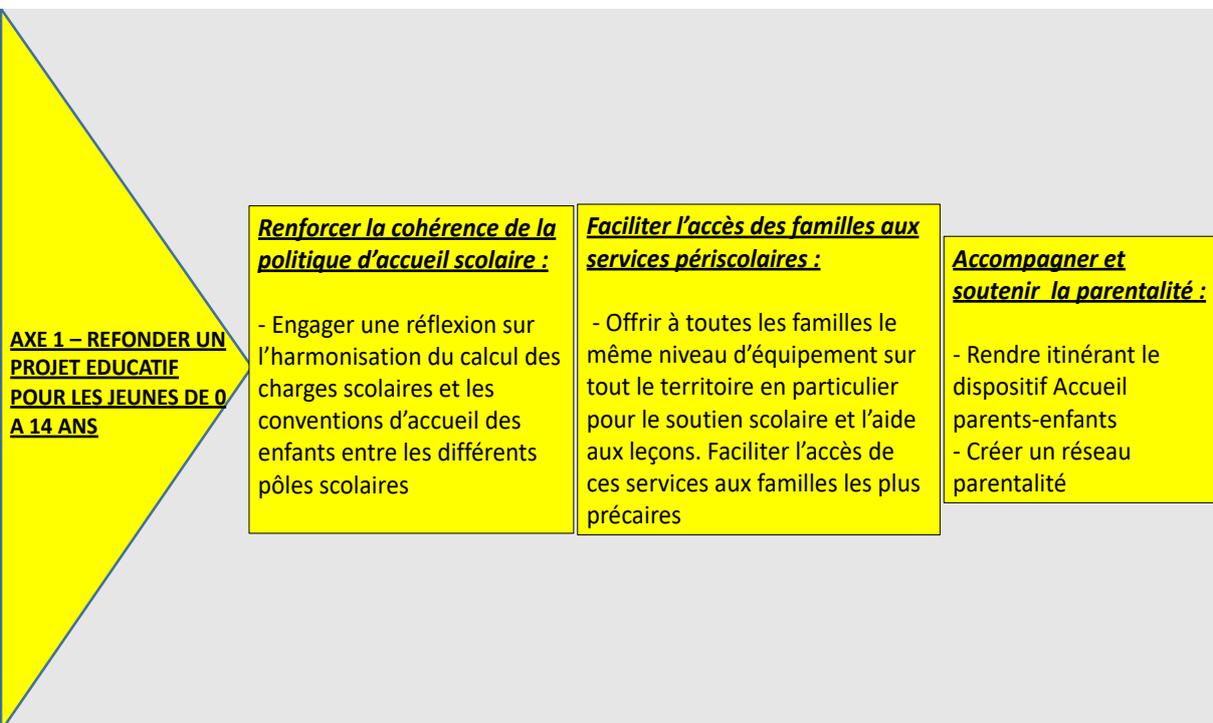
DIFFICULTES	RESSOURCES
<u>Précarité- pauvreté-Vieillesse</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Emergence de nouvelles populations en situation précaire notamment retraités agricoles • Nombreuses personnes isolées, souvent âgées dans des logements vétustes • Réticence de ces populations à se manifester auprès des services sociaux • Difficulté de nombreuses familles à financer des rénovations de logements • Nombre grandissant de familles en difficultés financières (multiplication des impayés de cantine, recours à l'aide alimentaire et au RSA...) • Problèmes d'adaptation des services et des dispositifs d'aides pour les personnes âgées qui souhaitent rester à la maison le plus longtemps possible 	<ul style="list-style-type: none"> • Des EHPADs • Un CIAS ancré sur le territoire (portage de repas, jardinage, aides ménagères...) • Intervention de trois SSIADs • Des cabinets d'infirmières libérales • Des retraités actifs

DIFFICULTES	RESSOURCES
<u>Cohérence Territoriale</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Constitution récente du territoire construit à partir de 3 entités • Des pôles de population extérieurs attirants (Périgueux, Nontron, Ribérac, Angoulême) surtout pour les communes des marges du territoire • Géographie du territoire non superposable à la géographie des compétences (secteurs scolaires...) • Présence de deux opérateurs (CCDB et Ruban Vert) dans le même domaine Enfance Jeunesse • Manque de communication entre les acteurs locaux et les élus 	

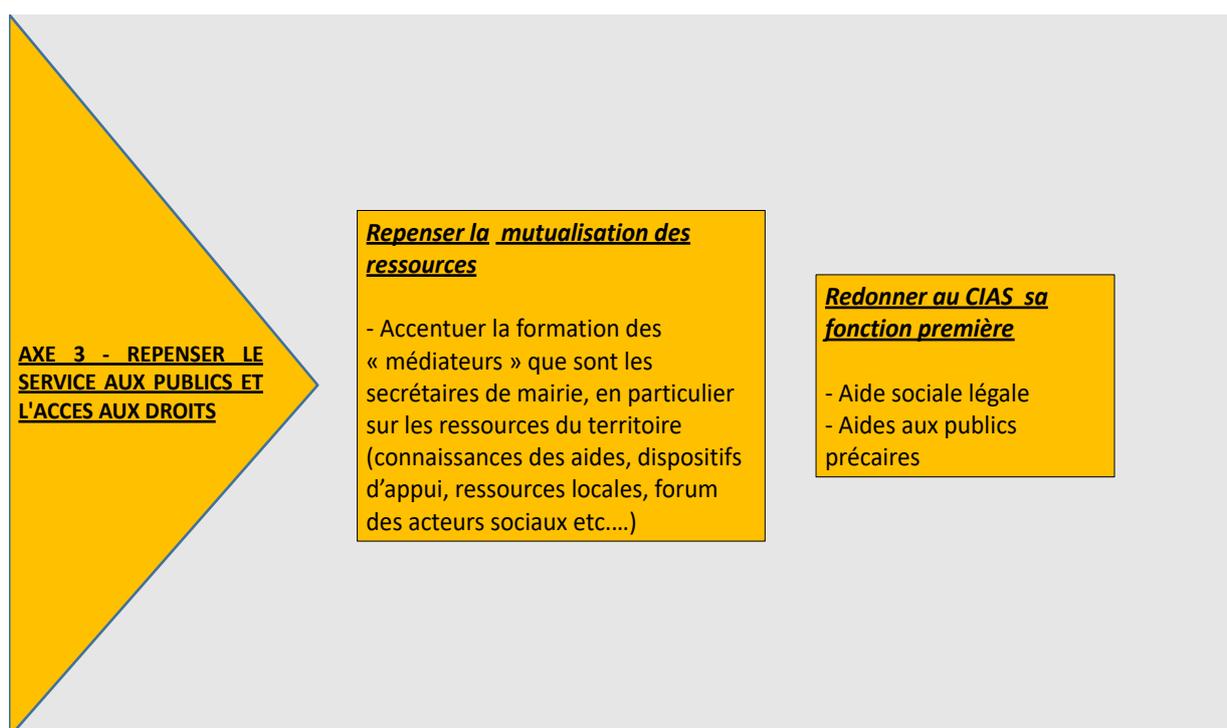
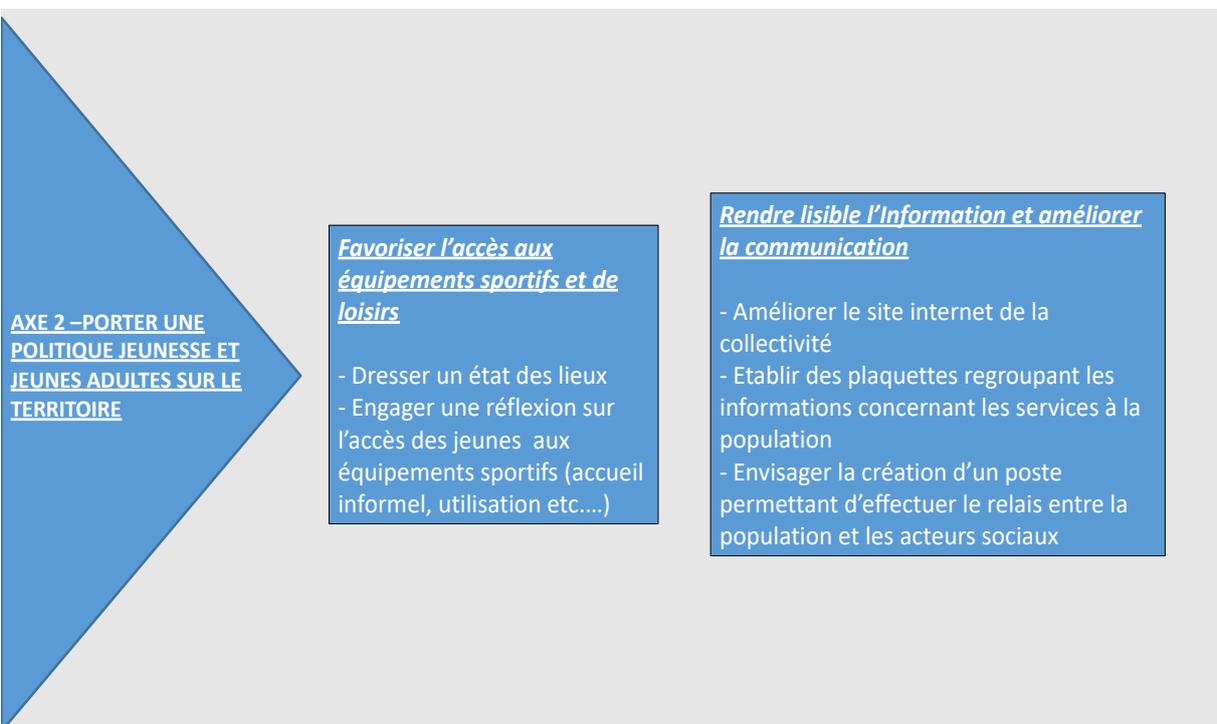


3 - PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS





ANNEXE 1 | II - EXEMPLES DE RESTITUTION : CC Dronne et Belle - 24



ANNEXE 1 | 12 - EXEMPLES DE RESTITUTION : CC Dronne et Belle - 24

Nous comptons sur vous pour partager le diagnostic et le plan d'actions associant l'ensemble des partenaires du territoire de la Communauté de Communes Dronne et Belle. Co-construire, partager et cohérence seront les maitres mots en vue de la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, à l'échéance 2022.

Remerciements à :

- **Sophie Saramito et Bernard Saint-Germain de Territoires Conseils pour leur accompagnement**
- **Mesdames et Messieurs les élus pour le partage de leur vision économique et sociale du territoire**
- **Mesdames et Messieurs les acteurs sociaux pour leur collaboration**

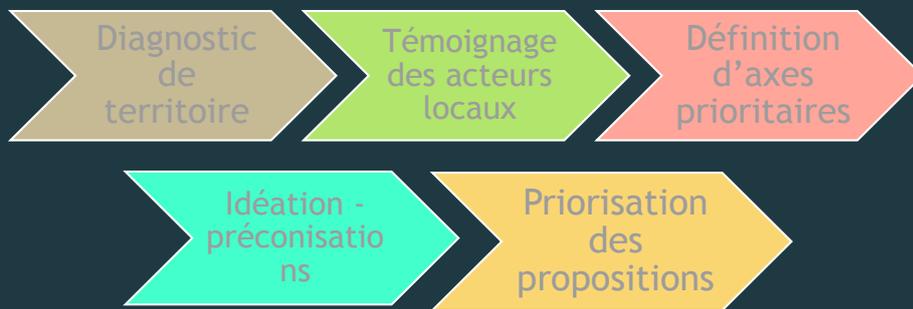


Projet de réflexion sociale intercommunale

Restitution 27 janvier 2020

Origine et objectifs de la démarche

Etapes de la démarche



Diagnostic social de territoire à partir des échanges avec les élus communaux et communautaires



Ateliers d'échanges



La Jeunesse

Le Maintien à domicile

L'accompagnement précarité, fragilité handicap

Domaines de fragilité

Témoignage des acteurs

La jeunesse

- Défiance face aux institutions
- Difficultés à mobiliser les jeunes / Mobilité / logement
- Accompagnement à l'emploi
- « Sanitarisation » du travail social
- Nécessité de mieux travailler ensemble
- Bon maillage de l'accueil des moins de 15 ans

Le maintien à domicile

- Complexité de la prise en charge/dépendance plus importante
- Usure des professionnels/manque de reconnaissance
- Peu de solutions de répit pour les aidants
- Nécessité de travailler en réseau
- Bonnes relations et coopération SSIAD - ADMR

Le social

- Difficulté pour comprendre et se repérer dans ce mille-feuille
- Problématique du numérique
- Accès aux soins difficile
- Bon partenariat partenaires sociaux
- Force du bénévolat
- MSAP bel outil à développer

Le handicap

- Problématique de la rupture du parcours
- Question du départ à la retraite
- Partenariat existant, à consolider

Définition d'axes prioritaires de travail

Nécessité de trouver une synergie de travail
entre la communauté de communes, les communes et les acteurs locaux œuvrant dans le domaine du social

1
Maillage et animation du territoire

2
Précarités et accès aux droits

3
Vitalité sociale du territoire : « Redonner un nouveau souffle »

Idéation - Propositions d'orientations ou préconisations

Processus en trois temps

- 12/11/2019 : réflexion en bureau communautaire
- 20/11/2019 : groupe de travail des élus de la commission Vie sociale
- 21/01/2020 : groupe de travail secrétaires de mairie, DGS, responsables CCAS

1 - Maillage et animation du territoire

1 - Rôle d'animation /coordination de la politique sociale, avec pour missions :

- ❑ L'observatoire de la vie sociale
- ❑ Le recensement de ce qui existe
- ❑ L'animation et le lien entre les acteurs locaux
- ❑ La réalisation d'une charte
- ❑ La communication et l'information à la population
- ❑ La veille de territoire sur des situations ou publics spécifiques

2 - Mise en place de temps de réunions entre les acteurs du territoire pour :

- ❑ Se connaître
- ❑ Echanger sur les actions
- ❑ Echanger sur les pratiques
- ❑ Mettre en place des formations communes
- ❑

3 - Proposition de visiteurs à domicile, avec pour objectifs de

- ❑ Rompre l'isolement
- ❑ Faire le lien avec les acteurs locaux dans la prise en charge et l'accompagnement
- ❑ Passer un moment convivial et ludique à partir d'un thème ou d'un outil de médiation

4 - Création d'un GUICHET UNIQUE consultable sur internet permettant l'accès à toute l'information dont on peut avoir besoin

□ Propositions de formats :

portail usager du SIG avec autonomie des sources pour alimenter et mettre à jour l'information

Application mobile

5 - Création d'un GUIDE (type annuaire) pour mieux identifier les acteurs du territoire et leurs missions.

6 - Formation et information des différents acteurs et interlocuteurs

7 - Identifier des personnes ressources à l'échelle communale pour les différents domaines pour accentuer la proximité et le lien avec les usagers

8 - Développer les modes de déplacement et la mobilité de tous les publics / jeunes, actifs et seniors

ex format : navettes régulières, Transport à la demande, co-voiturage, partenariat financier avec es entreprises....

9 - Développer le lien intergénérationnel

- Animations
- Programme d'habitat intergénérationnel dans les communes

Précarités et accès aux droits

- 1 - Déploiement du dispositif MSAP et du lien avec toutes les communes
- 2 - Coordination des dispositifs d'insertion et d'un réseau local emploi (SPEF)
- 3 - Projet territoire zéro chômeur

4 - Repérage du public fragile adulte et jeune : par quel moyen ? réseau CCAS, EAEM, CMS, établissements scolaires, missions locales...

5 - Créer ou développer des lieux d'écoute et de rencontre avec pour objectif de :

- Créer une porte d'entrée basée sur la convivialité, le ludique et non la difficulté.
- Rompre l'isolement
- Recréer du lien social
- Mieux repérer les personnes en souffrance ou en rupture
- Accompagner des projets collectifs
- Etablir un lien de confiance

Ex format : espace de vie social sur chaque secteur

6 - Accompagnement de projets jeunes / services civiques pour actions citoyennes ou sociales.

7 - Dispositif d'information efficace à l'échelle du territoire sur les droits, les actions menées, l'accompagnement, les ressources... Créer une communication moins classique et plus accessible.

8 - Développer des chantiers d'insertion

9 - Augmenter le nombre de logements sociaux et d'urgence, familles d'accueil ou projets solidaires (ex: 1 toit solidarité)

Vitalité sociale du territoire : « Redonner un nouveau souffle »

1 - Mettre en place un appel à projet pour la population cadre à définir et budget rattaché.

2 - Croiser les domaines d'intervention, par ex : social/culture/sport/loisirs.... et mettre en place des actions transversales.

3 - Développer une plateforme de soutien au bénévolat, , un outil ressource pour les associations avec pour objectifs :

- ❑ Recenser l'existant
- ❑ Créer du réseau
- ❑ Aider au recrutement
- ❑ Proposer des formations
- ❑ Conseil juridique

4 - Impliquer les enfants dans la vie locale

5 - Accompagner les juniors associations

6 - Déployer les espaces jeunes et la proximité dans les communes (itinérance par ex.)

7 - Animer la SOLIDARITE à travers les besoins repérés (livraison de courses, lecture à domicile, mobilité, co-voiturage....) en formalisant les réseau d'entraide

8 - Déployer les actions jeunes en lien avec l'emploi :

- ❑ BAFA,
- ❑ Missions argent de poche,
- ❑ Actions de bénévolat (Pont du rock)
- ❑ Partenariat établissements scolaires.

9 - Développer les appels citoyens sur des actions ponctuelles et SANS ENGAGEMENT

Questions diverses



Echanges

Remerciements à

- *Madame Saramito et Monsieur Saint Germain, consultants Territoires conseil pour leur accompagnement*
- *l'ensemble des élus ayant participé aux différentes étapes*
- *nos partenaires mobilisés autour de la démarche*
- *aux services communautaires et communaux pour leur investissement*



*Travail de priorisation
sous forme de vote
≈
A vos gommettes!*



La démarche Territoire et vie sociale
un autodiagnostic social réalisé par les élus de la
Communauté de communes Flandre Lys et des
acteurs du territoire

Restitution du travail mené entre le 15-09-2016 et ce 13-03-2018

« TERRITOIRES CONSEILS



OBJECTIFS DE CET AUTODIAGNOSTIC

- **Recueillir les perceptions et croiser les ressentis** sur la situation sociale en Flandre Lys
- Avoir une **meilleure connaissance des problématiques** sociales du territoire de la CCFL
- **Echanger et débattre**, collectivement, pour **identifier les priorités**
- **Mettre en évidence les 1ères orientations sociales**, que la CCFL pourrait assurer, renforcer, développer ou compléter



ANNEXE 3 | 2 - EXEMPLES DE RESTITUTION : CC Flandre Lys – 59 & 62

MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE

15 septembre 2016

Acceptation de la démarche d'autodiagnostic en Commission Affaires sociales

12 octobre 2016

Présentation à Paris du concept

8 décembre 2016

Le Conseil communautaire acte cette démarche « afin de définir les orientations stratégiques d'une politique sociale d'intérêt communautaire et d'engager des actions ciblées et prioritaires » et valide la composition du COPIL (22 élus)

L'objectif majeur étant de mettre les acteurs, les techniciens et les élus en ateliers pour évoquer ensemble la situation sociale en Flandre Lys (constats, priorités, attentes, préconisations).



PHASE 1 : LA DÉMARCHE AUPRÈS DES ÉLUS

↳ A l'échelle communale ...

1^{er}
temps

1^{er} trimestre 2017

- Constitution de fichiers cible afin de repérer les personnes ressources, groupes et réseaux informels de chaque commune, et aussi des interlocuteurs institutionnels référents pour le territoire Flandre Lys

28-03-2017

- Tenue d'une 1^{ère} réunion de présentation publique lançant cette démarche initiée en partenariat avec l'UNCCAS et Territoire Conseil



ANNEXE 3 | 3 - EXEMPLES DE RESTITUTION : CC Flandre Lys – 59 & 62

2e
temps

Mai à septembre 2017

- Recueil du regard des élus sur la **situation sociale de leur commune** avec la réalisation d'un **état des lieux** (à partir d'un canevas de réflexion) par les élus des 8 communes :
 - ✓ **Estimation des ressources**
(nature et qualité des structures et de l'offre sociale du territoire, activités menées par les communes, actions réalisées par les associations, projets communaux)
 - ✓ **Repérage des difficultés sociales** du territoire, évaluation des risques d'aggravation de la situation sociale et économique du territoire



PHASE 1 : LA DÉMARCHE AUPRÈS DES ÉLUS

↳ A l'échelle intercommunale ...

- 6-10-2017 • Les membres du COPIL restituent, débattent et croisent lors d'**ateliers collectifs** les données locales recueillies dans l'état des lieux :
 - ✓ **Atelier « RESSOURCES »**
 - ✓ **Atelier « DIFFICULTES »**
- 7-10-2017 • Réunion de synthèse des débats et désignation des acteurs repérés. Les 1ères thématiques relevées :
 - ✓ mobilité, emploi, éducation, insertion et formation des jeunes, santé mentale, vieillesse, action sociale et vivre ensemble, prévention santé, Petite Enfance, Jeunesse

Le suivi et la coordination technique (et administrative) de la démarche sont assurés par le service « Affaires sociales » de la CCFL.



PHASE 2 : LA DÉMARCHE AUPRÈS DES ACTEURS LOCAUX

27-11-2017

- Croisement de perceptions pour consolider (ou infirmer) l'estimation des élus, sur les thématiques relevées, par les acteurs locaux et/ou institutionnels repérés.

↳ **Témoignages** (aspects qualitatifs de la situation sociale du territoire) sur une base de questions posées : constats, problématiques, risques d'aggravation, propositions

Etaient présents: les 2 départements (UTPAS et MDS), la Mission locale, le Lycée Val de Lys (apprentissage), l'ADMR, les chargées de mission CCFL référentes pour les CCAS, la Petite Enfance et la Mobilité, un interlocuteur pour les EHPAD, le PLIE, le PAD Flandre Lys, 1 interlocuteur pour les 3 centres sociaux du territoire.

Les élus du COPIL étaient en écoute active.



PHASE 3 : RESTITUTION ET ÉCHANGES

18-11-2017

Les 1ères priorités sont identifiées par le COPIL et les partenaires de Territoires Conseils :

Axe 1 Organiser le maillage et la coordination de la politique sociale intercommunale

Axe 2 Ensemble, impulser une rénovation des pratiques d'action sociale pour réduire les précarités en développant le pouvoir d'agir des habitants (y inclure le volet Jeunesse)

Axe 3 Faire de la Santé un levier majeur de l'insertion sociale des habitants



PHASE 3 : RESTITUTION ET ÉCHANGES

- Les différents axes privilégiés ne constituent **pas de blocs étanches entre eux**, chacun d'entre eux interfère dans la problématique des autres. Loin d'être exhaustifs, ils ont plutôt une **valeur indicative**.

9-01-2017 et 13-02-2018

- Les dernières réunions du COPIL ont **consolidé les 1ères orientations repérées**. Pour chaque thématique, des orientations, des questionnements, des propositions, des pistes de partenariats ont été recensées. Toutes ces données nourriront les débats futurs.

20-02-2018

- Tous ces éléments ont été soumis à la réflexion de la Commission « Affaires sociales » intercommunale pour **amorcer une réflexion autour de l'action sociale d'intérêt communautaire**.



PHASE 3 : RESTITUTION ET ÉCHANGES

Détaillons ensemble les 3 axes :

Axe 1

Organiser le maillage et la coordination de la politique sociale intercommunale

Axe 2

Ensemble, impulser une rénovation des pratiques d'action sociale pour réduire les précarités en développant le pouvoir d'agir des habitants (y inclure le volet Jeunesse)

Axe 3

Faire de la Santé un levier majeur de l'insertion sociale des habitants



AXE 1 : Organiser le maillage et la coordination de la politique sociale intercommunale

LES ENJEUX

Faciliter les coopérations

- Avoir légitimité à connecter les ressources et les acteurs
- Se doter de moyens pour mieux identifier les situations de fragilité
- Garantir une équité des réponses apportées sur un même territoire
- Coordonner, accompagner, valoriser les initiatives locales
- Anticiper au mieux les problématiques sociales futures

Développer un maillage territorial

- Fédérer l'ensemble des ressources du territoire et consolider l'existant
- Faire évoluer et améliorer les services, mettre en commun les préoccupations des acteurs, harmoniser les pratiques
- Renforcer la cohésion sociale sur un même territoire, optimiser les liens entre les communes
- Développer les partenariats et favoriser l'animation collective et partagée
- Organiser les réponses apportées à la population
- Anticiper les évolutions sociodémographiques

Organiser des espaces communs

- Définir les champs d'intervention d'une action sociale communautaire
- Recréer des espaces d'initiatives
- Mettre en réseau les acteurs et organiser des rencontres
- Mutualiser pour éviter les double emplois ou les interventions superposées
- Capter la population en difficulté qui se perd dans tous les dispositifs et structures



➤ Définir les actions sociales d'intérêt communautaire

AXE 1 : Organiser le maillage et la coordination de la politique sociale intercommunale

LES ORIENTATIONS

- Permettre à l'échelon intercommunal de coordonner, mailler, compléter, accompagner, communiquer, informer : permettre une vision claire, donner des orientations, prioriser, créer une dynamique positive
- La CCFL pourrait prendre une « maîtrise d'ouvrage social », qui permettrait cette coordination et garantirait un développement social local pérenne (meilleure territorialisation des projets), dans sa globalité.
- Il paraît fondamental :
 - de maintenir les espaces de proximité (CCAS),
 - de continuer ensemble (acteurs et élus) cette réflexion permettant la mise en place de cette dynamique sociale
 - de bien définir la notion de « développement social » en réfléchissant à l'offre de services à apporter à une population



ANNEXE 3 | 7 - EXEMPLES DE RESTITUTION : CC Flandre Lys – 59 & 62



AXE 1 : Organiser le maillage et la coordination de la politique sociale intercommunale

CONCRÈTEMENT: LA CRÉATION D'UN CIAS

- Il apparaît pour le COPIL qu'un Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) serait l'**outil de travail et de coordination** qui apporterait des réponses aux enjeux sociaux de notre territoire (observatoire social), ce serait un **acteur à part entière du développement social**.

A ce titre, pourrait être déclaré d'intérêt communautaire une politique d'articulation et de maillage de l'action sociale du territoire, via le CIAS.

- Les actions sociales existantes portées par la CCFL pourraient y être intégrées: PAD Flandre Lys, Epicierie Solidaire, dispositifs liés au logement, etc. La Maison de services au public (MSAP-délibération 14 sept 2017) évoluerait en lien avec ce dernier.
- Les missions des CCAS ne sont pas transférées, ces derniers conservent leurs prérogatives de proximité et leur légitimité d'agir au local. Ils seront de précieux partenaires du CIAS.

AXE 2 : Ensemble, impulser une rénovation des pratiques d'action sociale pour réduire les précarités en développant le pouvoir d'agir des habitants (y inclure le volet Jeunesse)

LES ENJEUX

- Rénover les modes de communication, changer les regards sur ...
- Développer le pouvoir d'agir des habitants (approche globalisée), recenser et s'appuyer sur des expérimentations réussies, recréer du lien
- Privilégier une démarche d'émancipation des personnes à celle d'assistantat
- Développer le pouvoir d'agir des jeunes, mettre en place des actions d'éducation (décrochage scolaire), d'apprentissage, de formation
- Agir sur la problématique de la mobilité, de la fracture numérique



AXE 2 : Ensemble, impulser une rénovation des pratiques d'action sociale pour réduire les précarités en développant le pouvoir d'agir des habitants (y inclure le volet Jeunesse)

LES ORIENTATIONS

- Communiquer de manière positive et dynamique sur les politiques d'accompagnement
 - ✓ pour faire évoluer les représentations : slogan de type
 - ✓ pour faire émerger des initiatives : slogan de type

« On a besoin de vous ! »

« Un peu de soutien vous ferait du bien ! »

- Créer un lieu d'information permettant la connaissance des dispositifs, des aides, des ressources
- Procéder à un état des lieux des dispositifs existants, par public; créer un répertoire des acteurs sociaux
- Créer du lien intergénérationnel, utiliser le canal des jeunes pour toucher les parents
- Agir sur la problématique de la mobilité, de la fracture numérique



AXE 3 : Faire de la santé un levier majeur de l'insertion sociale des habitants

LES ENJEUX

- Poursuivre la dynamique initiée concernant l'offre de soins (télémédecine, offres de proximité, qualité et diversité des offres)
- Réfléchir autour des problématiques de la « Santé mentale » et du « Handicap » : pas ou peu de consultations de proximité (problématique de la mobilité), pas ou peu de lieu d'accueil, pas ou peu d'accompagnement des familles
- Assurer un maillage et une coordination territoriale de Santé
- Favoriser une distribution équitable des déterminants de Santé (éviter que les inégalités sociales ne se transforment en inégalités sociales de santé)



AXE 3 : Faire de la santé un levier majeur de l'insertion sociale des habitants

LES ORIENTATIONS

- Poursuivre le travail initié par le Pôle Santé Flandre Lys: leviers de prévention et de coordination
- Poursuivre la réflexion avec les partenaires
- Créer ou développer des Maisons de Santé sur le territoire Flandre Lys



ANNEXE 3 | 10 - EXEMPLES DE RESTITUTION : CC FLANDRE LYS – 59 & 62



Interventions de

Madame Sophie Saramito et Madame Pascale Gontier

Représentantes nationales pour Territoires Conseils en
partenariat avec l'UNCCAS

Actions publiques et politiques sociales

 TERRITOIRES CONSEILS



Merci

pour votre intérêt, votre implication, votre contribution, votre
présence, tout au long de cette démarche d'autodiagnostic
social.

Merci à TERRITOIRES CONSEILS et à l'UNCCAS pour leur
accompagnement

 TERRITOIRES CONSEILS





ENSEMBLE,

nous irons plus loin, plus efficacement,
plus durablement...

Gageons que ce postulat ouvre un
nouveau chapitre au service des habitants
de Flandre Lys.



« TERRITOIRES CONSEILS



Unccas
Union Nationale
des Centres Communaux d'Action Sociale



Vos questions ?

« TERRITOIRES CONSEILS



Unccas
Union Nationale
des Centres Communaux d'Action Sociale

banquedesterritoires.fr



@BanqueDesTerr